

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20131129-2013\_A188-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2013  
Date de réception préfecture : 06/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_A188**

## **OBJET : Ressources - Budget Général - Débat d'Orientations Budgétaires 2014**

Le 29 novembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixgone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AMAROUCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERENGER Patrice – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BORDET André – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GRANIER Michel – GROSSI Jean-Christophe – GUEZ Daniel – HAMARD OULMI Nadira – JONES Michèle – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTI Régis – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MICHEL Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – RIVET-JOLIN Catherine – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** GOUIRAND Daniel suppléé par CHAINE Dominique – GUINIERI Frédéric suppléé par ODERMATH Eric – JAUME Emmanuelle suppléée par LUVERA Georges – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne – PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain – POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** ALBERT Guy donne pouvoir à LONG Danielle – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONTHOUX Odile donne pouvoir à TERME Françoise – BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël – CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy – CLAVEL Caroline donne pouvoir à GRANIER Michel – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à LAFON Henri – DEMENGE Jean donne pouvoir à BURLE Christian – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à CHEVALIER Eric – FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – JOUVE Mireille donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MERGER Reine donne pouvoir à PIERRON Liliane – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à DESCLOUX Odette – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à DEVESA Brigitte – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri – SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à GERACI Gérard

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BARBAT-BLANC Odile – BONFILLON Jean – BRAMI Helliot – BRUNET Danièle – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – DECARA Yannick – DILLINGER Laurent – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GOURNES Jean-Pascal – GUINDE André – JOISSAINS Sophie – LOUIT Christian – MATAS Henri – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – PORTE Henri-Michel – ROUGIER Jacques – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle

**Secrétaire de séance :** RIVORY Olivia

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_1\_02**

**CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2013**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

**Thématique : Ressources - Finances**

**Objet : Budget général - Débat d'Orientations Budgétaires 2014**  
**Information du Conseil**

Mes chers collègues,

Le 19 décembre prochain, le Conseil de communauté aura à se prononcer sur le projet du Budget Général pour l'exercice 2014.  
Conformément aux dispositions législatives en vigueur, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget.  
Tel est l'objet du présent rapport.

**Exposé des motifs :**

**INTRODUCTION**

<b><u>PARTIE 1 : UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DIFFICILE</u></b>	page 4
I. <u>Le contexte économique mondial</u>	page 4
II. <u>Le contexte national</u>	page 4
1. Le redressement des finances publiques	page 5
2. Les mesures concernant les collectivités territoriales	page 5
<b><u>PARTIE 2 : LES TENDANCES FINANCIERES DU TERRITOIRE</u></b>	page 7
I. <u>Une situation financière saine (rétrospective)</u>	page 7
1. L'analyse du fonctionnement au terme de l'année 2012	page 8
1.1. L'évolution des recettes	page 8
1.2. L'évolution des dépenses	page 11
1.2.1. La structure des dépenses	page 11
1.2.2. Les dépenses par fonction	page 13
2. Le financement de l'investissement et la gestion de la dette	page 13
2.1. Le volume d'investissement	page 13
2.2. Les dépenses d'équipement par fonction	page 14
2.3. Le mode de financement et la structure de la dette	page 15
II. <u>Les perspectives pour les années 2013 et suivantes</u>	page 17
1. Les principes directeurs de la stratégie financière	page 17
1.1. La stratégie financière	page 17
1.2. Les hypothèses retenues	page 17
2. Les impacts financiers pour les années à venir	page 19
2.1. L'évolution des épargnes	page 19
2.2. L'évolution de la capacité de désendettement	page 20
2.3. L'impact financier dans l'hypothèse d'un investissement porté à 150 M€	page 21
<b><u>PARTIE 3: LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 POUR LE RAYONNEMENT DU PAYS D'AIX</u></b>	page 23
I. <u>L'élaboration du Budget 2014</u>	page 23
1. L'intégration des communes de Gardanne et Gréasque	page 23
2. La section de Fonctionnement	page 24
2.1. Les recettes de Fonctionnement	page 24
2.2. Les charges de Fonctionnement	page 26
3. Les dépenses d'investissement	page 27
II. <u>Les orientations des politiques communautaires en 2014</u>	page 29
1. Soutien aux communes membres	page 29
2. Développement économique, agricole et touristique	page 30
3. Aménagement du territoire	page 34
⇒ Déplacements, Infrastructures et transports scolaires	
4. Equilibre social de l'habitat	page 36
5. Politique de la ville	page 38
6. Emploi et Innovation sociale	page 40
7. Enseignement supérieur	page 42
8. Valorisation et préservation du cadre de vie	page 43
9. Culture	page 46
10. Sports	page 47

## INTRODUCTION

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Les dispositions du projet de Loi de Finances pour 2014 ne sont pas stabilisées à ce stade et peuvent être modifiées jusqu'au moment du vote en décembre 2013. Les orientations présentées s'appuient donc sur des hypothèses de travail susceptibles d'évoluer.

C'est dans ce contexte que la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix doit conjuguer la concrétisation de sa feuille de route visant à garantir un service public de qualité au profit des habitants du Pays d'Aix, et assurer un développement équilibré du territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine.

### **I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL**

La crise économique et financière touche désormais l'ensemble de l'économie mondiale, y compris les pays comme l'Inde ou la Chine qui affichaient, avant la crise, des taux de croissance spectaculaires. En moyenne, la croissance mondiale devrait être proche de 3% en 2013 et légèrement plus élevée en 2014, selon les estimations du FMI. Ces chiffres cachent néanmoins une hétérogénéité importante parmi les principales zones économiques.

Ainsi, l'économie mondiale est sans surprise tirée vers le haut par les économies émergentes qui, même en crise, affichent toujours des taux de croissance élevés, alors que les économies développées, notamment les pays européens, ont plus de mal à renouer avec la croissance.

La croissance de la zone Euro a été confirmée à 0.3% au second trimestre par Eurostat. Alors que l'Europe se félicite de cette reprise fragile, les chiffres font ressortir que, sur une année glissante, le PIB de la région s'est contracté de -0.5%.

Les problèmes inhérents au stock élevé de la dette publique fragilise la zone euro, du fait de sa surexposition au risque de remontée des taux. Le même problème se pose aux Etats-Unis, qui affichent néanmoins des taux de croissance plus significatifs (2.5% sur année glissante).

### **II. LE CONTEXTE NATIONAL**

La situation économique de la France reste très fragile, malgré un chiffre de croissance positive au second trimestre (+0.5%). En effet, cette reprise timide est due à des facteurs tels que l'accroissement de stocks (invendus) et à la consommation énergétique saisonnière, et non pas à une reprise réelle des activités. Il serait alors prématuré de tabler sur une croissance très vigoureuse sur l'année 2014.

Le gouvernement a bâti son projet de loi de finances 2014 sur une croissance de 0.9%. Bien que saluée par les économistes comme étant réaliste, cette prévision de croissance pourrait bien s'avérer trop optimiste, au vu des précédentes erreurs d'estimation dans les scénarios macroéconomiques inhérents à la programmation du budget de l'Etat.

Par ailleurs, la France accumule les dettes. A la fin de l'année prochaine, la dette publique devrait atteindre le seuil de 95% du PIB.

La charge de la dette ne cesse donc d'augmenter, alors même que le pays emprunte actuellement à des taux historiquement bas. Une hausse des taux aurait un impact considérable sur les dépenses du service de la dette, puisque c'est un des postes les plus importants du budget de l'Etat (46.7% en 2014).

## **1. Redressement des finances publiques**

Le projet de loi de finances pour 2014 est conditionné par le contexte économique morose.

La volonté affichée par le gouvernement est à la réalisation d'économies ; ainsi il annonce 15 Milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques pour 2014.

Le second axe d'action est centré sur l'augmentation des recettes. Les prélèvements obligatoires progressent de 0.15% du PIB, soit 3 milliards d'euros (contre 33Mds d'euros en 2013).

Le déficit public devrait être limité à 3.6% du PIB, soit 82Mds d'euros.

## **2. Les mesures concernant les collectivités**

En ce qui concerne les dotations aux collectivités territoriales, les économies programmées dans la loi de finances se traduisent par une réelle réduction en montant nominal des concours de l'Etat, à hauteur de 1.5Mds d'euros. Cette baisse représente 0.69% des ressources de fonctionnement des collectivités en 2012.

Cet effort constitue la participation des collectivités territoriales au rétablissement des comptes publics.

Au sein de l'enveloppe normée, l'effort va probablement porter sur la dotation globale de fonctionnement. S'agissant des EPCI à fiscalité propre, la baisse portera sur la dotation d'intercommunalité et, pour le solde, sur les compensations d'exonération de fiscalité directe locale perçues par l'EPCI ou, à défaut, sur ses avances de fiscalité. Elle s'élèvera à un montant de 252M d'euros (soit 30% de la baisse demandée au bloc communal). La baisse sera répartie entre les EPCI au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

Conformément au Pacte de confiance et de responsabilité conclu entre l'Etat et les collectivités locales le 16 juillet 2013, la loi de finances 2014 prévoit une progression des dotations de péréquation en 2014 (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation). La progression sera de 119 millions d'euros par rapport à 2013, financée à due concurrence par une minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale.

La péréquation horizontale sera également renforcée, avec une montée en puissance des montants redistribués par le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ainsi, le montant inscrit au titre du FPIC passe de 360M d'euros en 2013 à 570M d'euros en 2014. Le gouvernement propose également un renforcement de la progressivité du prélèvement, avec un poids plus élevé du critère de revenu par habitant et un relèvement du plafonnement des prélèvements de 11% à 13% des recettes fiscales.

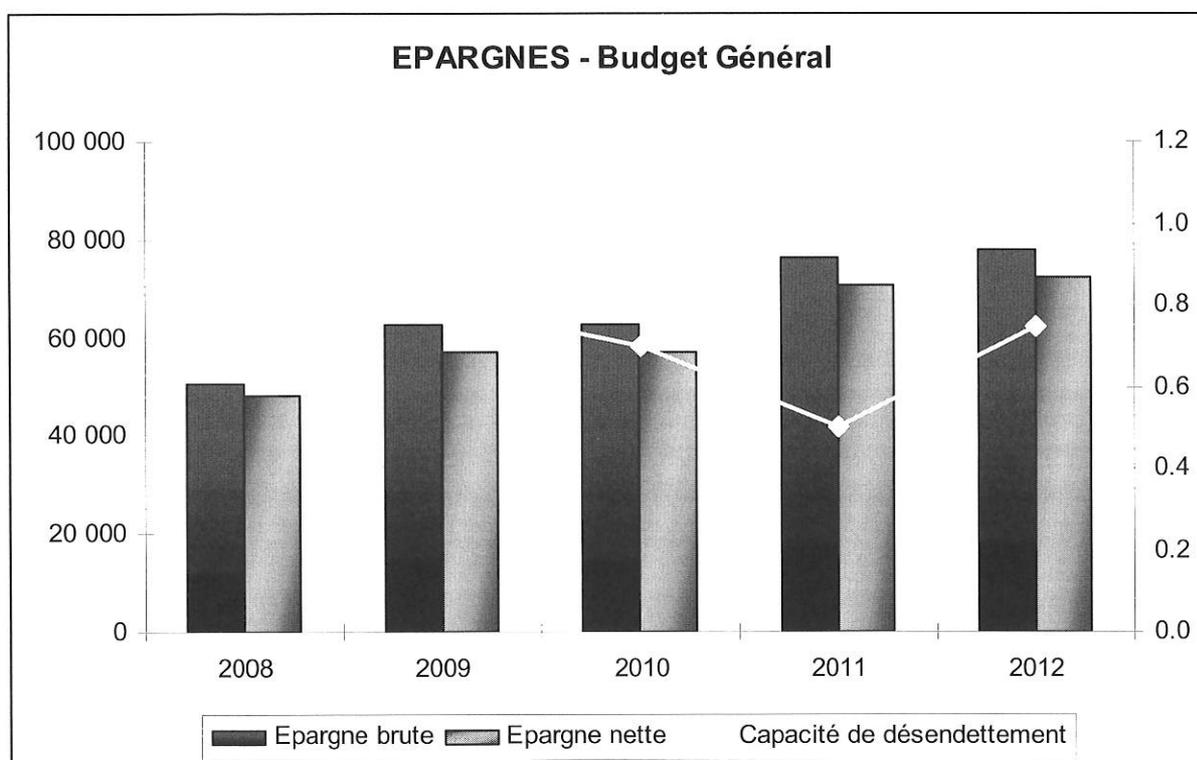
La tendance observée dans le projet de loi de finances 2014 est à la diminution des dotations, accompagnée d'un renforcement de la péréquation horizontale.

## PARTIE 2 : LES TENDANCES FINANCIERES DU TERRITOIRE

### I. UNE SITUATION FINANCIERE Saine (RETROSPECTIVE)

En cohérence avec la stratégie financière, les indicateurs financiers traduisent une situation saine des comptes de la CPA.

Malgré la réforme de la fiscalité locale peu favorable à la CPA, celle-ci a vu ses niveaux d'épargne croître depuis 2008.



L'**épargne nette**, qui correspond à l'épargne dégagée sur le fonctionnement après intégration du remboursement en capital des emprunts, permet de mesurer l'autofinancement disponible pour financer les dépenses d'investissement.

L'épargne nette est passée de 48 M€ en 2008 à 72 M€ en 2012, donnant ainsi les moyens à la collectivité de planifier sur le moyen terme sa politique d'investissement et sa politique fiscale.

Cette progression de l'épargne nette s'explique par les efforts de gestion produits et l'optimisation des ressources financières.

Le second indicateur de l'analyse de la solvabilité est la **capacité de désendettement** qui mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacre la totalité de son épargne brute.

La CPA pourrait amortir sa dette en moins d'une année (10 mois) si elle y consacrait la totalité de son épargne brute ; la moyenne constatée pour l'ensemble des communautés d'agglomération est de 4 années.

## 1. L'analyse du Fonctionnement au terme de l'année 2012

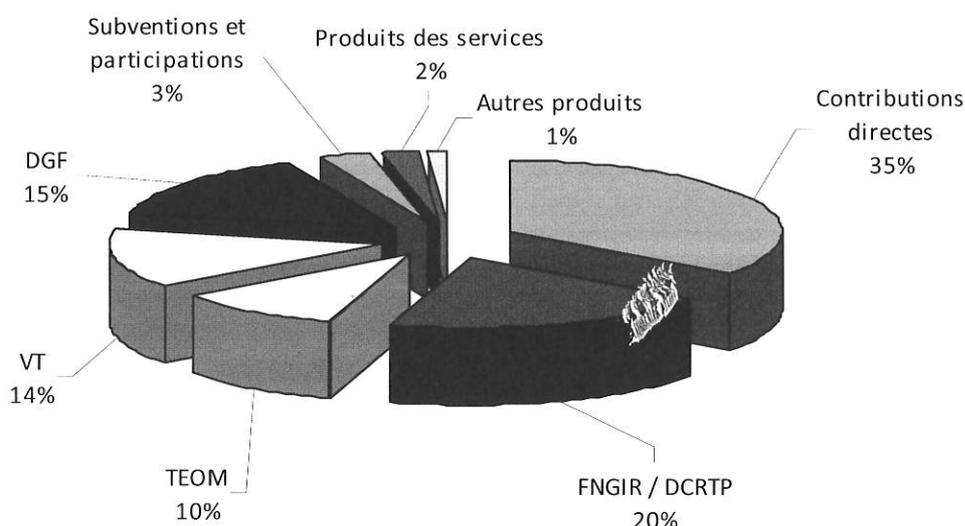
### 1.1 L'évolution des recettes

Depuis 2008, le taux moyen annuel d'évolution des recettes est de 4,1%, supérieur de 1.1 point à celui des dépenses. Cet écart vertueux a permis de respecter les objectifs de la stratégie financière fixée.

L'évolution par type de recettes, hors produits de cession et opérations d'ordre, est la suivante :

En K€	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Impôts et taxes</b>	251 531	268 807	282 949	268 546	289 255
Contributions directes	186 732	198 065	202 285	125 824	141 040
<i>Fiscalité ménage</i>	-	-	-	44 000	45 584
<i>TP/CFE</i>	186 732	198 065	202 285	43 866	55 956
<i>CVAE</i>				30 839	31 909
<i>IFER</i>				1 747	1 976
<i>TA FNB</i>				341	430
<i>TASCOM</i>				5 030	5 186
Reversement FNGIR				49 603	51 597
TEOM	28 314	33 103	37 441	39 533	41 001
Versement transport	35 389	36 314	41 827	52 482	55 211
Autres impôts et taxes	1 097	1 326	1 395	1 104	406
<b>Dotations et participations</b>	75 369	76 436	76 064	104 314	102 503
DGF	64 726	65 866	66 067	62 986	61 009
FDPTP	980	646	655	496	-
Compensations fiscales	2 365	1 973	1 822	3 529	3 292
DCRTP				28 585	28 415
Subventions et participations	7 298	7 952	7 520	8 718	9 788
<b>Produits des services</b>	7 838	8 483	8 318	9 857	8 914
<b>Autres produits</b>	650	7 987	1 392	1 683	3 826
<b>Total Produits de fonctionnement</b>	<b>335 389</b>	<b>361 713</b>	<b>368 722</b>	<b>384 401</b>	<b>404 499</b>

## Structure des recettes de fonctionnement en 2012



### ☀ La Fiscalité Locale

En 2012, la fiscalité locale représente près de **80 % des recettes de fonctionnement** avec un volume de **320.9 M€** (en intégrant la DCRTP et la compensation Etat au titre de la TP) et se compose de la manière suivante :

- Les ressources de remplacement de la taxe professionnelle: 224 M€

Elles sont ainsi ventilées :

	2011	2012	
<b>Contributions directes</b>			
Contribution Foncières des entreprises	42 014 129	51 650 923	
CVAE	30 838 583	31 908 662	
Rôles supplémentaires TP	2 168 149	3 130 614	
Taxe sur le Foncier Non Bâti	412 074	442 906	
Taxe d'Habitation	43 519 058	46 745 093	
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	1 747 040	1 975 752	
Taxe sur les Surfaces Commerciales	5 030 425	5 186 034	
<b>Etat - Compensations</b>			
FNGIR	49 603 171	51 596 684	
Dotation de Compensation réforme TP (DCRTP)	28 584 621	28 414 549	
Etat - Compensation exonérations	3 528 539	3 292 293	
	<b>207 445 789</b>	<b>224 343 510</b>	<b>8%</b>

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **41 M€**

Depuis 2010, le **taux** est **unique** pour l'ensemble des communes de la CPA et s'établit à **9,6%**.

Le produit de la TEOM représente plus de **41 M€** de recettes en 2012, soit une **croissance de près de 45%** depuis 2008.

Il représente 14% de la fiscalité intercommunale et 10% des recettes réelles de fonctionnement.

- Le Versement Transport : **55,5 M€**

Le produit tiré du VT pour l'année 2012 est de **55 millions d'euros**, en **progression de 5.2%** par rapport à 2011 avec un taux en vigueur à 1,4%.

Il représente 19 % de la fiscalité intercommunale et 13.5% des recettes réelles de fonctionnement.

**A partir de 2013 cette ressource est affectée au budget annexe des transports publics urbains, du fait de la gestion de cette compétence en budget annexe.**



### Dotations et participations reçues

Les dotations et participations reçues par la Communauté d'Agglomération du pays d'Aix sont constituées essentiellement de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la DCRTP, de participations de l'Etat et des Collectivités Territoriales, auxquelles s'ajoutent diverses allocations compensatrices relatives à la Taxe Professionnelle.

#### DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Dotation d'Intercommunalité</i>	11 473 587	12 187 995	12 227 657	12 232 819	10 991 579
<i>Dotation de compensation</i>	53 251 920	53 677 935	53 838 969	50 753 416	50 017 000
<b><i>Dotation Globale de Fonctionnement</i></b>	<b>64 725 507</b>	<b>65 865 930</b>	<b>66 066 626</b>	<b>62 986 235</b>	<b>61 008 579</b>
DGD Transports scolaires	1 849 517	2 161 755	1 855 760	1 855 760	1 855 760
Participations Département	2 444 501	2 416 923	2 438 217	2 429 964	2 890 816
Participations Régions	2 308 511	2 614 239	1 977 343	2 728 600	2 325 221
Autres participations	695 951	718 620	1 248 777	1 704 122	2 715 827
<b><i>Subventions et Participations</i></b>	<b>7 298 480</b>	<b>7 951 535</b>	<b>7 520 098</b>	<b>8 718 446</b>	<b>9 787 624</b>
D.C.R.T.P.				28 584 621	28 414 549
Compensation Etat au titre de la TP/TH	2 365 198	1 972 779	1 821 944	3 528 539	3 292 293
FDPTP	979 515	645 753	654 909	496 045	0
<b><i>Attributions de péréquation et de compensation</i></b>	<b>3 344 713</b>	<b>2 618 532</b>	<b>2 476 853</b>	<b>32 609 205</b>	<b>31 706 842</b>
<b>TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>75 368 700</b>	<b>76 435 997</b>	<b>76 063 577</b>	<b>104 313 886</b>	<b>102 503 045</b>

\*La DCRTP est une dotation prise en compte dans le calcul des « ressources de remplacement de la TP », précédemment détaillées.

## Autres recettes

Les services de la CPA ont réalisé en 2012 près de **9 millions d'euros de recettes**, soit une progression annuelle moyenne de 3,8%.

### 1.2 L'évolution des dépenses

Afin de pouvoir dégager un autofinancement suffisant pour la réalisation de ses projets à moyen terme, La CPA a mis en place des procédures budgétaires encadrées dans le but de limiter l'évolution de ses charges de fonctionnement.

En effet, depuis 2008, les dépenses de fonctionnement ont connu une évolution mesurée (3% en moyenne par an) malgré la mise en service de nouveaux équipements tels que le Grand Théâtre de Provence, le Centre Chorégraphique National, la piscine de Fuveau... .

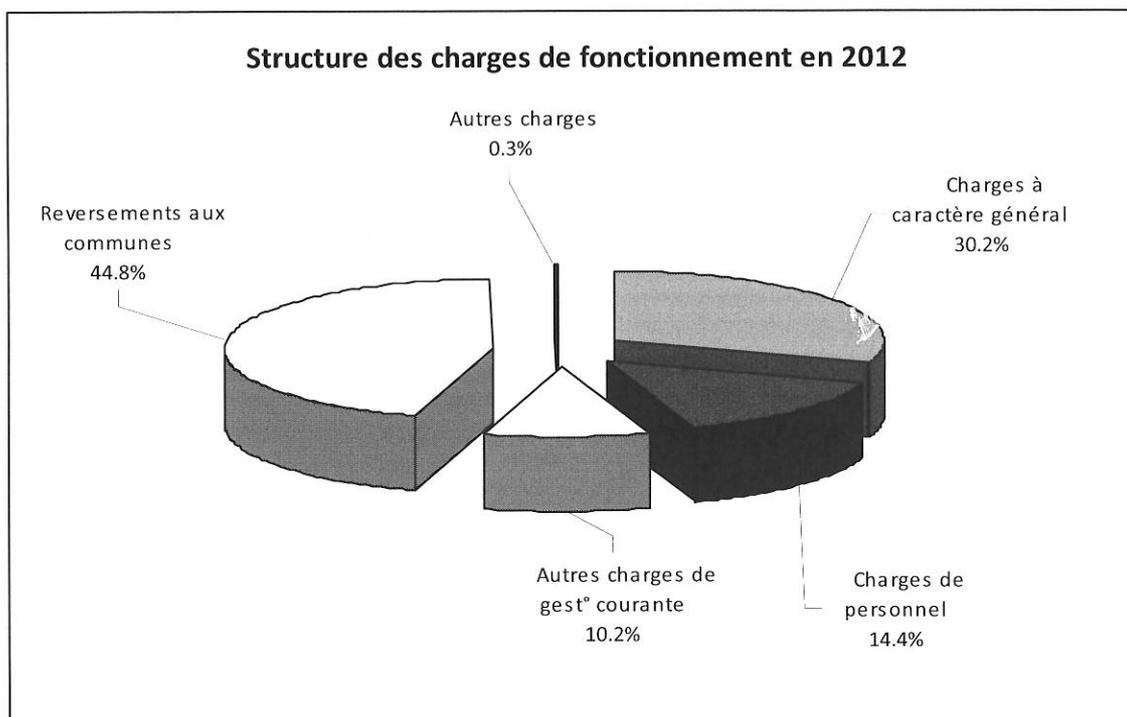
Cette maîtrise de l'évolution des dépenses est le résultat d'une démarche systématique visant à s'assurer de l'adaptation des moyens alloués aux objectifs des politiques publiques mises en oeuvre.

L'évolution des dépenses de fonctionnement, hors opérations d'ordre, est la suivante :

	2008	2009	2010	2011	2012
Charges fonctionnement courant	154 533	157 184	164 321	169 760	179 090
Charges à caractère général	80 212	80 389	86 987	91 177	98 574
Charges de personnel	42 127	42 992	44 670	45 881	47 084
Autres charges de gest° courante	32 193	33 803	32 663	32 702	33 432
Reversements aux communes	128 246	134 677	140 424	137 003	146 410
AC versée	88 503	88 434	88 434	88 497	88 566
DSC versée	37 437	42 537	41 257	39 257	54 435
Autres reversements	2 305	3 705	10 733	9 249	3 410
Charges exceptionnelles larges	281	5 911	283	115	298
Intérêts	1 538	1 293	941	1 197	829
<b>Total des Charges de fonctionnement</b>	<b>284 597</b>	<b>299 064</b>	<b>305 969</b>	<b>308 076</b>	<b>326 628</b>

#### 1.2.1 La structure des dépenses

La structure des dépenses est la suivante :



### ☼ Les dépenses d'intervention des services

Représentant près de 55% des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'intervention des services ont progressé en moyenne de 3,2% par an.

### ☼ Les charges de personnel

Elles représentent 14% du budget de fonctionnement en 2012, soit 47 M€. L'évolution de ce poste de dépenses est de 2,8% par an en moyenne depuis 2008.

### ☼ Les reversements aux communes

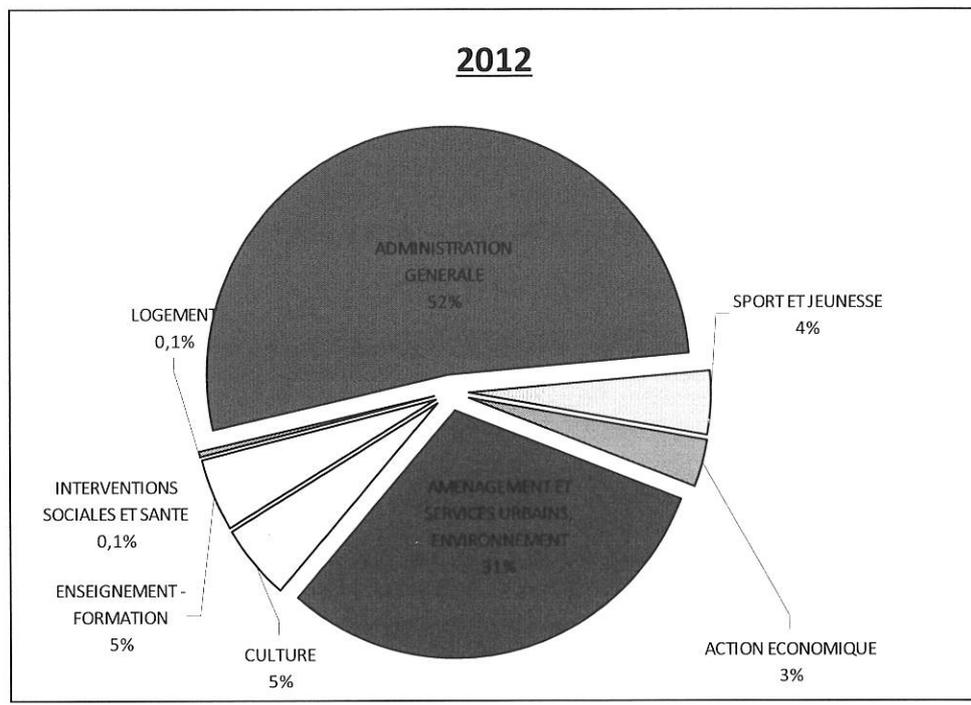
L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire représentent 45% des dépenses de fonctionnement, montant de l'ordre de 146 M€, soit 400 € par habitant, contre 227 € pour l'ensemble des communautés d'agglomération en 2009.

Notons que la DSC 2012 a fortement progressé du fait de l'intégration des fonds de concours de fonctionnement (10 M€) ainsi que d'une dotation supplémentaire de 4 M€, atteignant ainsi 54,4 M€.

### 1.2.2 Les dépenses par fonction

Le classement par fonction permet de répondre au besoin d'information d'ordre politique, économique ou statistique. La nomenclature fonctionnelle permet de présenter, par secteur d'activité, la répartition des crédits ouverts au budget de la collectivité.

Ainsi, la répartition des dépenses par politique publique (nomenclature fonctionnelle) est la suivante pour l'année 2012 :



**NB : les dépenses correspondant à la fonction « Administration Générale » sont ainsi réparties :**

	Réalisé	Répartition par type
REVERSEMENTS AUX COMMUNES	145 640 471	85%
CHARGES FINANCIÈRES	996 381	1%
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	9 049 180	5%
CHARGES DE PERSONNEL ET INDEMNITÉS DES ELUS	15 330 251	9%
	171 016 282	100%

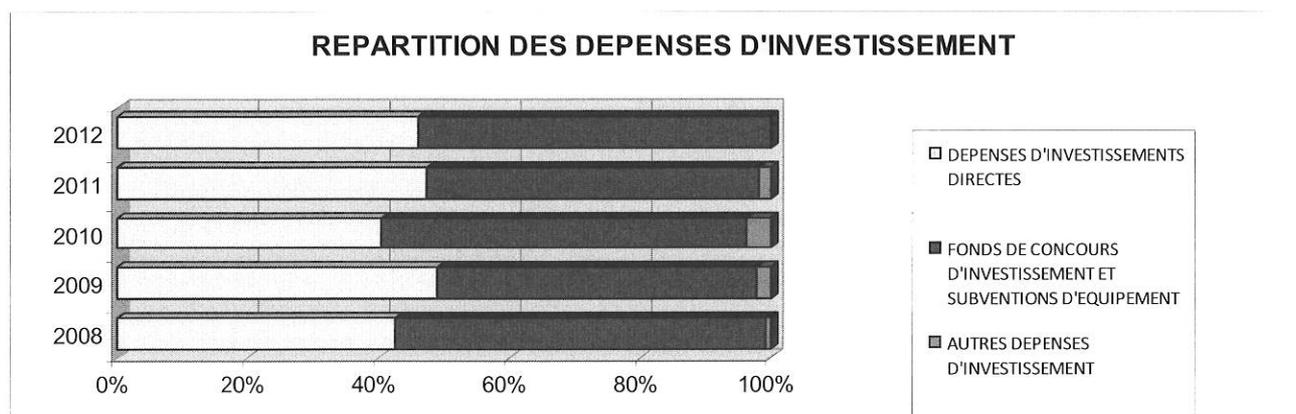
## 2. Le financement de l'investissement et la gestion de la dette

### 2.1 Le volume d'investissement

Sur l'année 2012, le volume de dépenses d'équipement s'élève à 76 M€, en diminution de 5% par rapport à 2011.

La structure de l'investissement est la suivante :

	2008	2009	2010	2011	2012
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DIRECTES	30 546 081	31 274 182	32 156 743	37 618 846	34 824 255
FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	40 880 969	31 185 205	44 469 470	40 337 093	41 060 697
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	606 496	1 380 694	3 098 937	1 600 578	7 521
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>72 033 546</b>	<b>63 840 082</b>	<b>79 725 150</b>	<b>79 556 517</b>	<b>75 892 473</b>

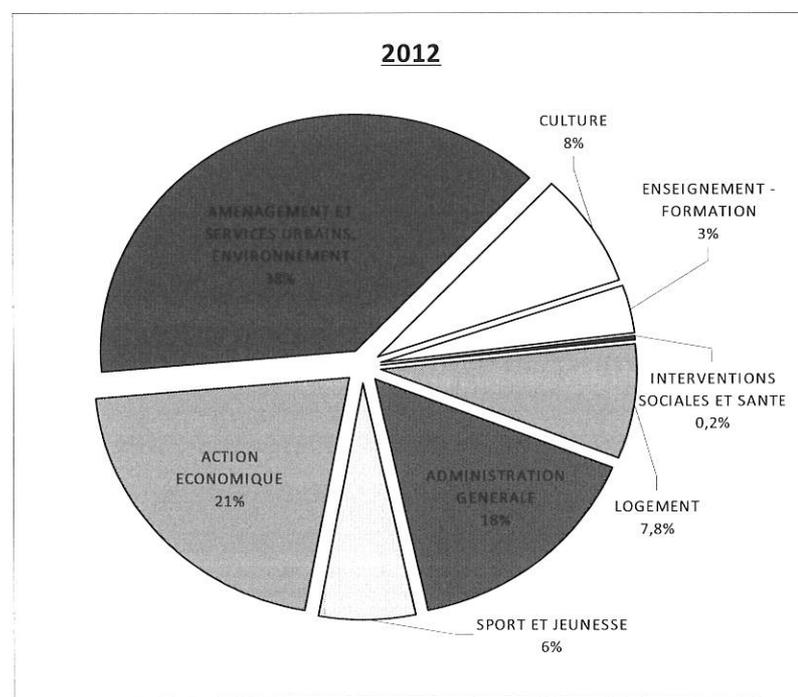


Notons que les fonds de concours et subventions d'équipement représentent 54% des investissements en 2012.

## 2.2 Les dépenses d'équipement par fonction

Ce classement permet de distinguer les masses financières consacrées à l'investissement des services de la collectivité, par secteurs d'activités et de compétences.

La nomenclature fonctionnelle permet de répartir, par politique publique, les crédits ouverts au budget de la collectivité.



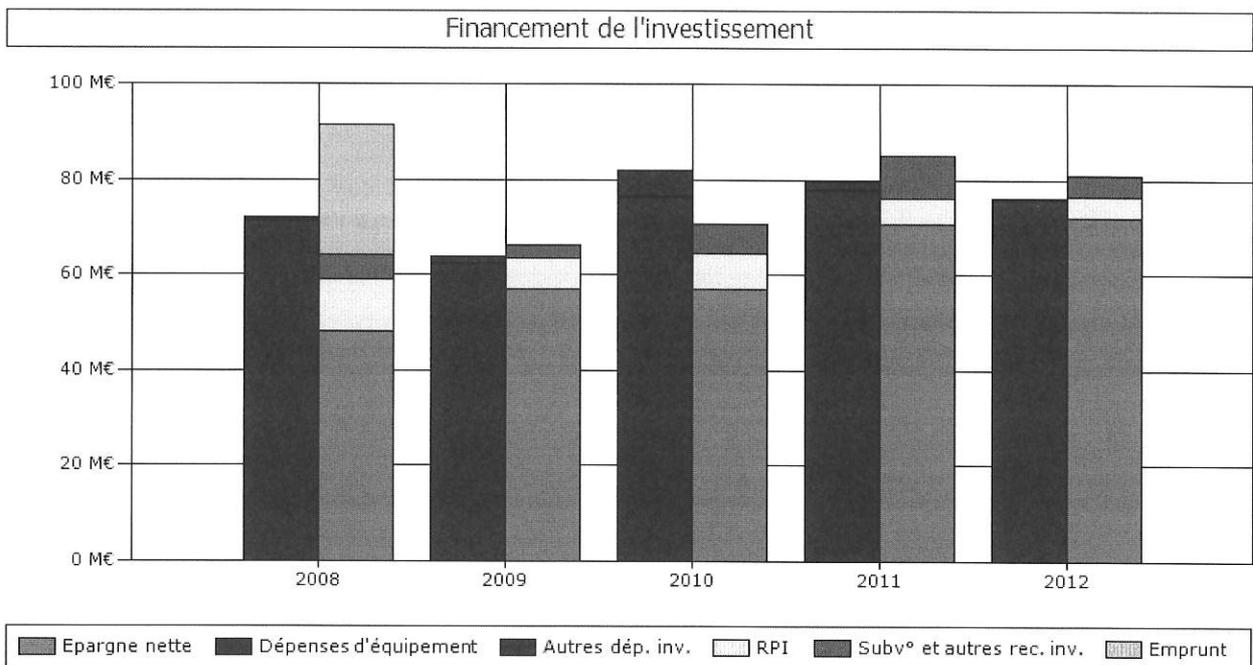
## 2.3 Le mode de financement des investissements et la structure de la dette

### Le mode de financement des investissements

La CPA utilise diverses sources de financement pour réaliser ses investissements :

- L'affectation du résultat issu de la section fonctionnement : 39.5 M€
- Le FCTVA : 3.3 M€
- Les subventions et participations reçus : 11.5 M€
- La dotation aux amortissements : 37.7 M€

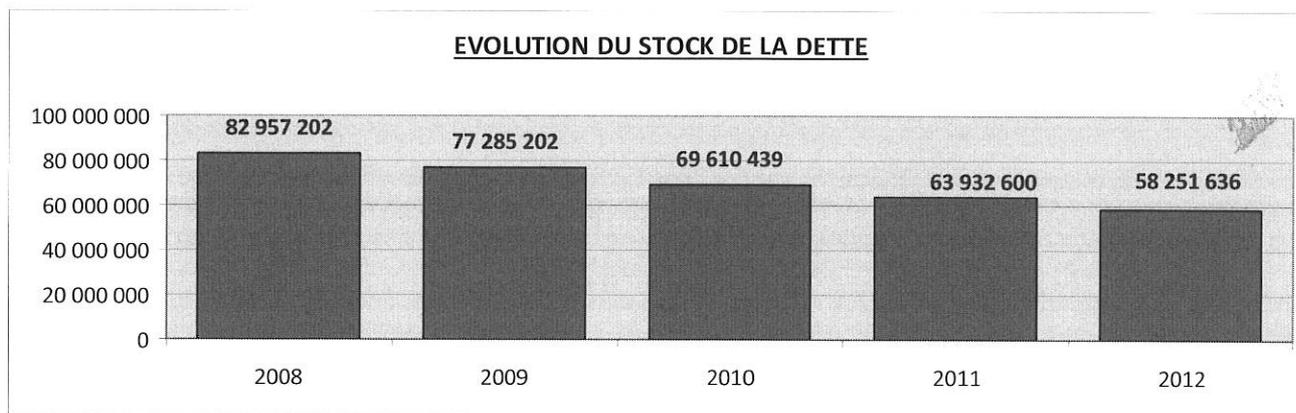
En 2012, la CPA n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements.



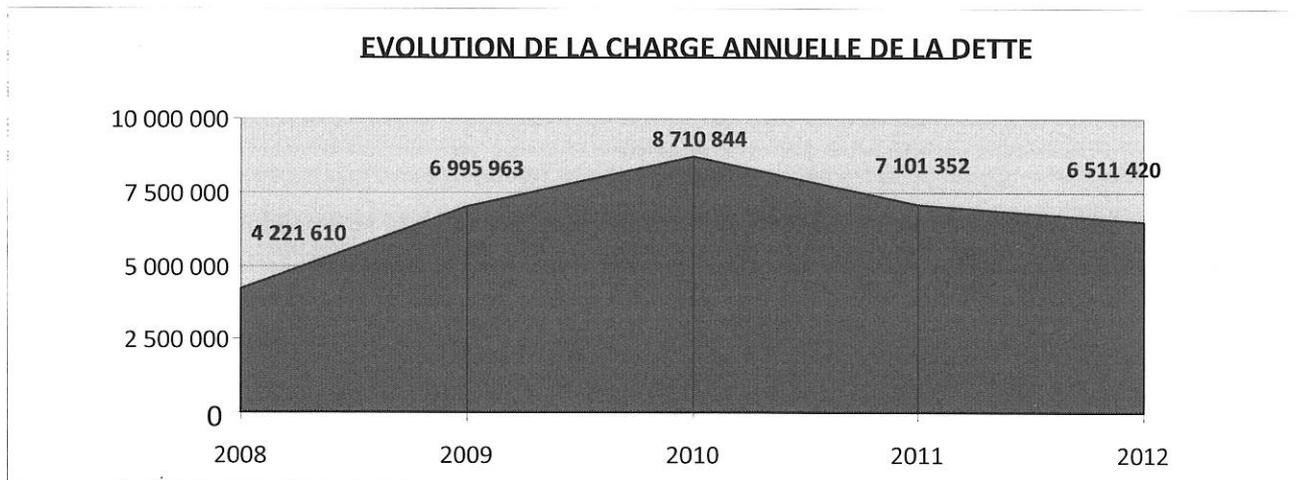
### Une gestion de dette maîtrisée

En 2012, l'affectation du résultat auquel s'ajoute le FCTVA, les amortissements et les subventions et participations reçues ont permis de financer l'investissement sans avoir recours à l'emprunt.

De ce fait, le stock de la dette diminue :



Ainsi que la charge de la dette pour la collectivité :



L'encours de la dette par habitant du Pays d'Aix est de 160 € en 2012 alors que l'encours moyen des Communautés d'agglomération de même strate (+ de 200 000 hbts) est de 324 €.

## **II. LES PERSPECTIVES POUR 2013 ET LES ANNEES SUIVANTES**

Si la situation financière de la CPA est saine depuis sa création grâce essentiellement à la richesse fiscale du territoire, la réforme de la Fiscalité et le contexte économique de récession doivent nous inciter à la prudence.

Il convient par conséquent de se projeter dans les années à venir afin d'évaluer la pérennité des marges de manœuvre de la CPA.

### **1. Les principes directeurs de la stratégie financière**

#### **1.1. La stratégie financière**

La stratégie financière engagée sera poursuivie en 2014 dans un contexte de crise économique qui perdure.

Cette stratégie a pour principes directeurs :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec un taux d'évolution ne dépassant pas 3% ;
- Un taux d'épargne brute minimum de 15% des recettes nettes, afin de maintenir un niveau d'autofinancement suffisant ;
- Une capacité de désendettement ne dépassant pas 6 ans.

#### **1.2. Les hypothèses retenues**

L'analyse financière prospective 2013/2017 a été réalisée en intégrant deux éléments importants ayant un impact sur la structure budgétaire à venir de la CPA :

- La création d'un budget annexe des transports publics urbains depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ce changement se traduit par la perte, pour le budget général, du versement transport au profit du budget annexe.
- L'extension du périmètre de la CPA avec l'intégration de deux communes isolées. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les communes de Gardanne et Gréasque intègrent la communauté d'agglomération, ce qui ne sera pas sans conséquences financières ; notamment en matière d'investissement (dépenses directes de la communauté et fonds de concours versés) et de dotation de solidarité communautaire.

## Un resserrement des recettes de la CPA attendu dès 2014

Le ralentissement économique va peser sur le dynamisme des recettes des collectivités. Dans un contexte global de gel, les communautés d'agglomération connaîtront une poursuite de la baisse des dotations d'état.

### • La fiscalité directe :

L'évolution nominale des bases nettes d'imposition sur la période considérée est estimée de la manière suivante :

EVOLUTION NOMINALE DES BASES NETTES D'IMPOSITION					
	Moyenne	2014/13	2015/14	2016/15	2017/16
Base nette TH	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%
Base nette FB	3,8%	3,8%	3,8%	3,8%	3,8%
Base nette FNB	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
Base nette TP / CFE	3,3%	3,3%	3,3%	3,3%	3,3%

### • La fiscalité indirecte :

- ✓ En matière de TEOM, le taux est stable à 9,60 % ; l'effet « bases » est évalué à 3,3 % sur la période 2013/2017.
- ✓ Le FNGIR est supposé figé sur l'ensemble de la période, conformément aux dispositions de la Loi de Finances ; il s'élève à 51,6 M€ en 2013. Il en est de même pour la DCRTP à hauteur de 28,4 M€.
- ✓ Quant à l'IFER et à la TASCOT, l'évolution des bases devrait suivre le rythme de l'inflation, soit environ 1,8% par an.

### • Les dotations de l'Etat :

Les concours financiers aux collectivités locales intégrés dans l'enveloppe normée sont gelés en 2013 pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. Par ailleurs, le total des transferts financiers va être réduit de 1,5 Md€ par an en 2014 et 2015.

***Globalement, la croissance annuelle des produits de fonctionnement courant devrait être de l'ordre de 1 %.***

## Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

A périmètre constant, l'évolution des charges de fonctionnement sera maîtrisée pour 2014 et les années suivantes.

Globalement l'évolution moyenne des charges de fonctionnement sur la période 2013-2017 est estimée à 2,3% ; les reversements aux communes sont maintenus à leur niveau de 2012 à compter de 2014.

- **Les dépenses d'intervention des services :**

Les enveloppes budgétaires sont contenues tout en préservant la qualité du service public. Des efforts sont réalisés par les services communautaires à travers la démarche globale de qualité et de performance recherchée.

Ainsi les charges à caractère général suivent une croissance moyenne de 3% par an et les charges de personnel progressent de 2,5% par an.

- **Le maintien des reversements aux communes :**

Le montant de l'attribution de compensation versée aux communes membres augmente compte tenu de l'élargissement du périmètre communautaire, et de la proposition d'intégration de la première part de DSC.

Par ailleurs, la deuxième part de la Dotation de Solidarité Communautaire reste stable à son niveau de 2012.

## **✿ La volonté de la Communauté de s'inscrire dans une démarche de dynamisation des investissements**

L'hypothèse « fil de l'eau » est basée sur un volume d'investissement réalisé à hauteur de 100 M€.

Les crédits sont consacrés pour 60% à des dépenses directes d'investissement et 40% aux fonds de concours et subventions d'investissement versés.

## **2. Les impacts financiers pour les années à venir**

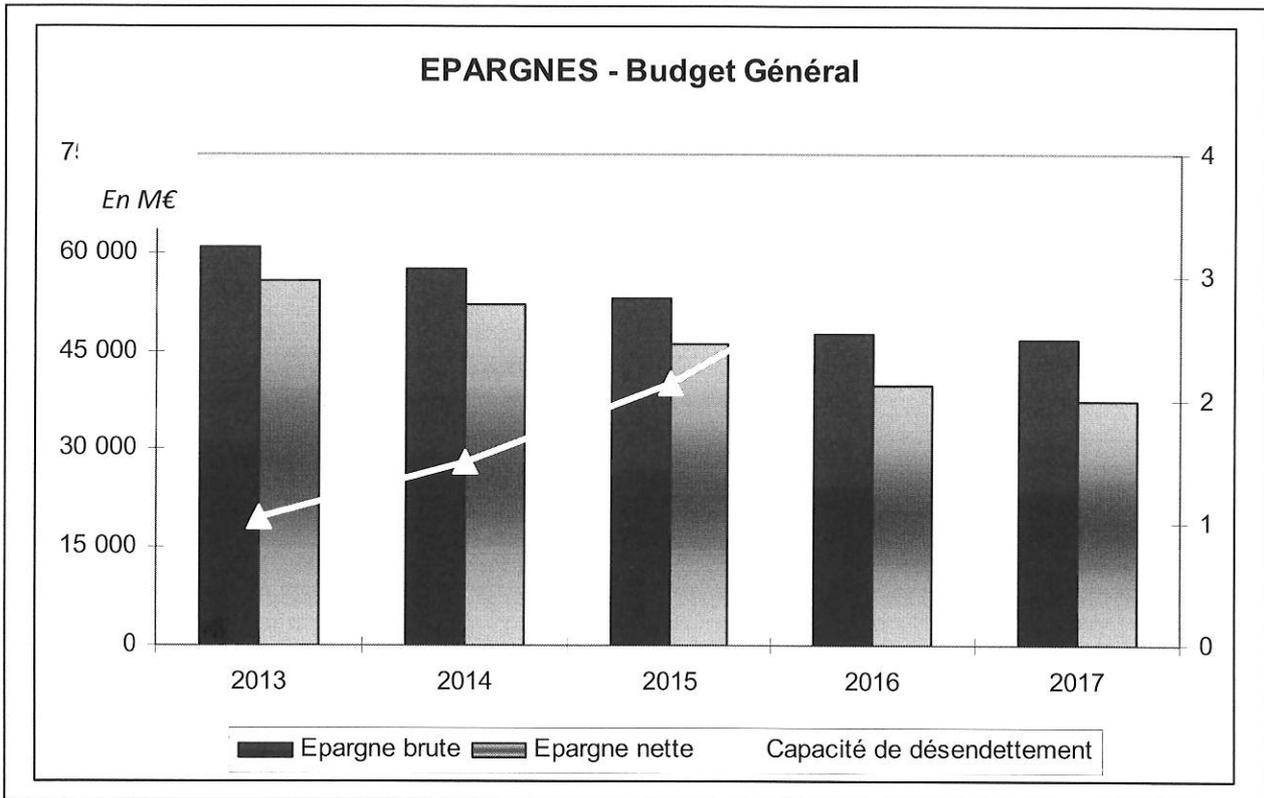
### **2.1. L'évolution des épargnes**

L'épargne brute (*Epargne de gestion – intérêts de la dette*) constitue dans une prospective le témoin de l'aisance de la section de fonctionnement, de la capacité à s'endetter et à investir.

L'épargne nette (*Epargne Brute – capital de la dette*) reflète les capacités de la collectivité à investir sans avoir recours à l'emprunt.

Elles constituent un critère fondamental de l'analyse de solvabilité et sont des indicateurs fondamentaux de la politique financière.

Compte tenu des hypothèses précisées ci-dessus, l'évolution des ces principaux indicateurs de solvabilité sur la période 2013/2017 serait la suivante :



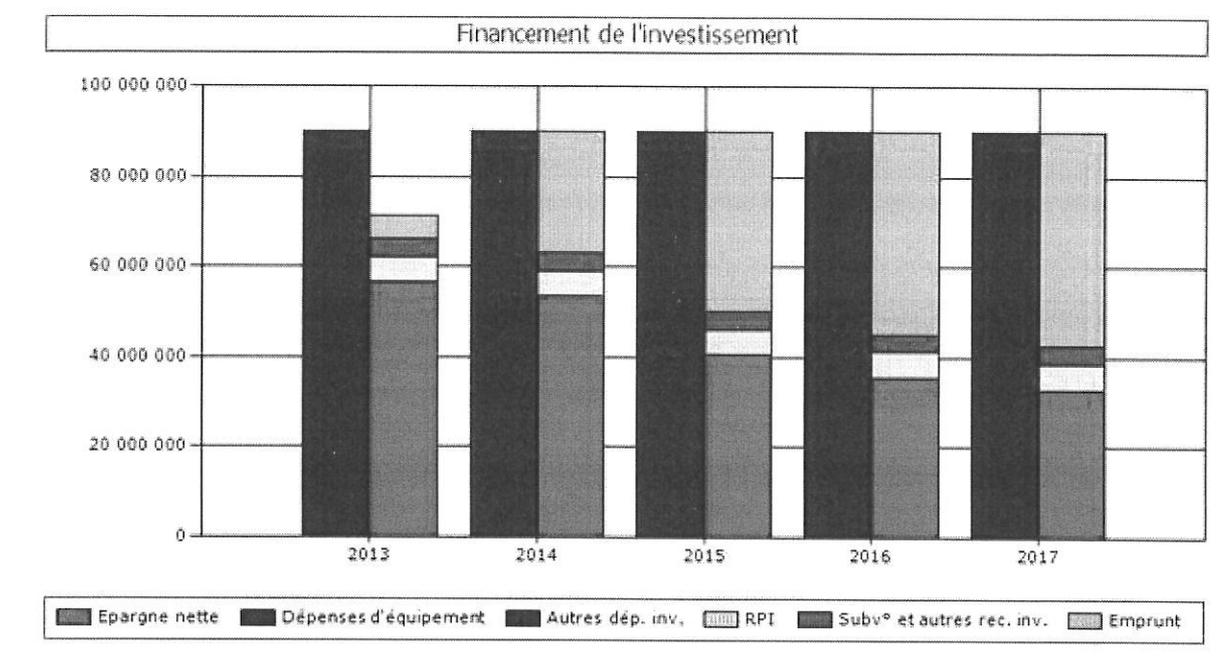
## 2.2. L'augmentation du volume d'emprunt et l'impact sur la capacité de désendettement

Le poids de la dette s'amplifiant du fait d'un recours à l'emprunt plus important, il convient de mesurer la capacité de désendettement de la collectivité. Cet indicateur, qui indique en combien d'années la dette pourrait être apurée grâce à l'autofinancement, permet de suivre en temps réel l'évolution de la santé financière d'un établissement public.

En 2017, dans l'hypothèse d'un investissement annuel réalisé à hauteur de 100 M€, le délai de désendettement atteindrait près de **4 années** ; il reste cependant tout à fait acceptable et conforme aux principes directeurs fixés dans la stratégie financière.

	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de la dette (au 31/12)	63 267	86 119	113 427	146 303	179 946
Épargne brute	60 853	57 504	53 047	47 480	46 712
<b>Encours / Épargne brute (années)</b>	<b>1.0</b>	<b>1.5</b>	<b>2.1</b>	<b>3.1</b>	<b>3.9</b>

Ainsi, la structure de financement de l'investissement serait la suivante :



### 2.3. L'impact financier dans l'hypothèse d'un volume d'investissement annuel dynamisé à 150 M€

Dans l'hypothèse d'un volume annuel d'investissement porté à 150 M€, les principaux indicateurs financiers de la communauté évolueraient ainsi :

CHAÎNE DE L'EPARGNE					
	2013	2014	2015	2016	2017
Produits de fonctionnement courant	343 713	347 349	351 296	356 443	361 759
- Charges de fonctionnement courant	282 160	288 828	296 114	305 503	310 000
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>61 553</b>	<b>58 521</b>	<b>55 183</b>	<b>50 940</b>	<b>51 758</b>
- Intérêts	700	1 017	4 710	8 725	13 123
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>60 853</b>	<b>57 504</b>	<b>50 473</b>	<b>42 215</b>	<b>38 635</b>
- Capital	4 984	5 469	9 609	13 724	18 652
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>55 869</b>	<b>52 035</b>	<b>40 863</b>	<b>28 492</b>	<b>19 983</b>

**CAPACITE DE DESENETTEMENT (en années)**

	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de la dette (au 31/12)	63 267	143 332	230 429	325 782	424 715
Epargne brute	60 853	57 504	50 473	42 215	38 635
<b>Encours / Epargne brute (années)</b>	<b>1.0</b>	<b>2.5</b>	<b>4.6</b>	<b>7.7</b>	<b>11.0</b>

**COUVERTURE DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (DAP) PAR L'EPARGNE BRUTE**

	2013	2014	2015	2016	2017
Epargne brute	60 853	57 504	50 473	42 215	38 635
Dotations aux amortissements nette	36 927	35 774	38 415	41 686	49 374
<b>Couverture de la DAP</b>	<b>1.6</b>	<b>1.6</b>	<b>1.3</b>	<b>1.0</b>	<b>0.8</b>

Dans ce scénario alternatif, la dégradation de l'autofinancement s'accroît ici plus rapidement, les charges d'intérêt réduisant l'épargne brute et l'annuité en capital venant minorer fortement l'épargne nette.

A l'issue de la période étudiée, le remboursement en capital de la dette absorbe la quasi-totalité de l'épargne brute ; il reste alors peu de marge pour financer les investissements.

Par ailleurs, les dotations aux amortissements atteignent un montant supérieur à l'épargne brute à compter de 2017, posant le problème de l'équilibre à trouver pour les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget de la CPA.

-----

*Le scénario « au fil de l'eau » permet à la Communauté d'agglomération de préserver des équilibres financiers optimaux, tout en intégrant 2 nouvelles communes dans son périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

*La CPA a ainsi la capacité de réaliser des investissements compris entre 100 M€ annuels, tout en maintenant un niveau d'épargne satisfaisant et une capacité de désendettement de 4 années, et 150 M€ annuels avec une capacité de désendettement portée à 11 années dans la plus mauvaise des hypothèses.*

# **PARTIE 3 :**

## **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 POUR LE RAYONNEMENT DU PAYS D'AIX**

### **I. L'ELABORATION DU BUDGET 2014**

Les grands axes de l'action de la Communauté pour 2014 s'articulent autour de 3 enjeux majeurs :

- L'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants du pays d'Aix ;
- La poursuite de notre gestion au plus près des deniers publics avec un objectif de maîtrise des dépenses ;
- L'effort d'investissement dynamisé en 2014.

#### **1. L'intégration des communes de Gardanne et Gréasque**

L'extension du périmètre communautaire, avec l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque, interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Cette extension de périmètre entraînera le transfert des compétences exercées par la Communauté, ainsi que la mise à disposition des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice des compétences transférées qui sont les suivantes :

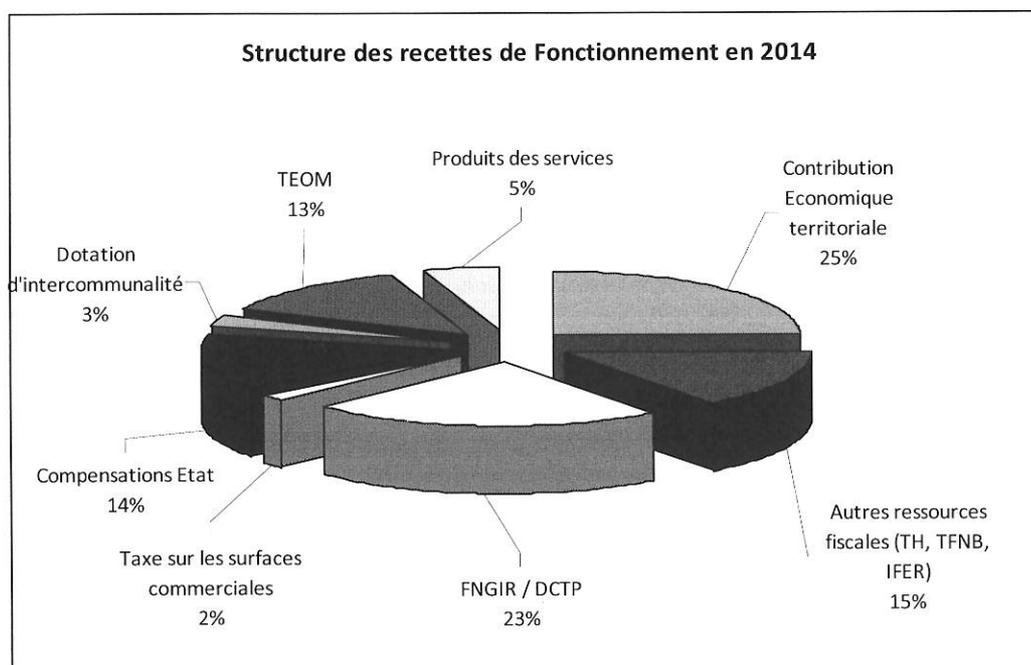
- Gestion des déchets ménagers, avec le transfert de 9 agents
- Environnement, avec le transfert d'un agent
- Développement économique (notamment la gestion de la pépinière d'entreprises), avec le transfert d'un agent
- Transports urbain et scolaire, avec le transfert d'un agent
- Habitat, avec le transfert d'un agent
- Gestion du centre aquatique.

## 2. La section de Fonctionnement

### 2.1. Les recettes de fonctionnement

En 2014, les ressources de fonctionnement devraient progresser d'environ 2,4% par rapport à 2013, malgré la baisse attendue des dotations de l'Etat.

Elles sont réparties ainsi :



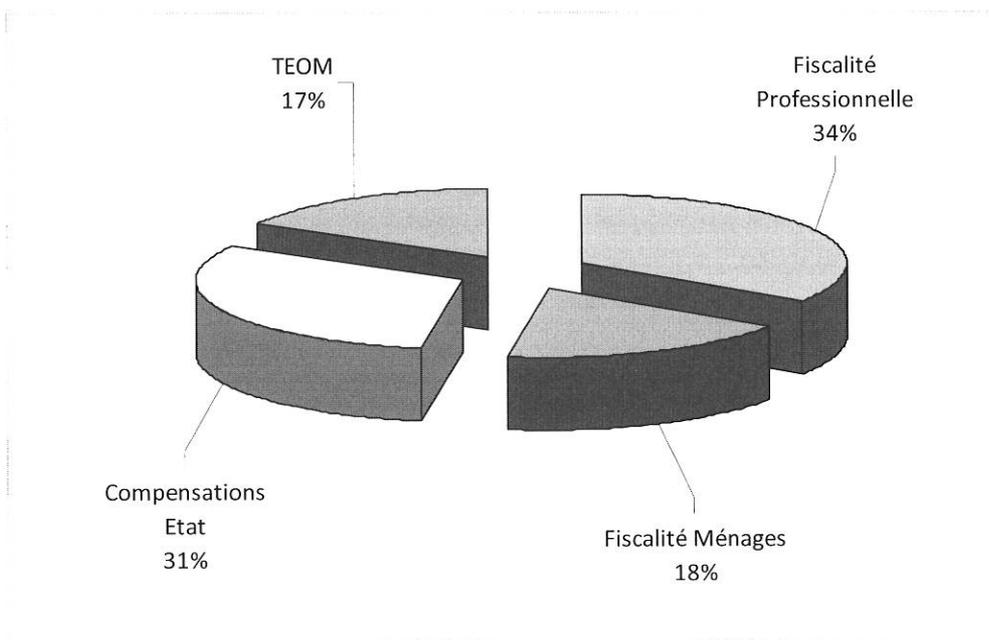
### ☀ Les ressources fiscales

Les ressources fiscales de la CPA seraient les suivantes :

- les ressources de remplacement de la taxe professionnelle : depuis 2011, le panier de ressources dont bénéficie notre intercommunalité est composé de la Contribution Economique Territoriale, la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Non Bâti, l'IFER, la Taxe sur les Surfaces Commerciales, ainsi que du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle.
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Elles devraient progresser ainsi :

	2013	2014
<b>Contributions directes</b>		
Contribution Foncières des entreprises	51 660 764	52 000 000
CVAE	33 489 345	33 500 000
Rôles supplémentaires TP	-	
Taxe sur le Foncier Non Bâti	448 509	450 000
Taxe d'Habitation	46 682 631	48 000 000
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	1 975 757	2 000 000
Taxe sur les Surfaces Commerciales	5 185 802	5 200 000
<b>Etat - Compensations</b>		
FNGIR	51 596 684	51 600 000
Dotation de Compensation réforme TP (DCRTP)	28 414 549	28 400 000
Etat - Compensation exonérations	3 118 392	2 800 000
<b>TOTAL RESSOURCES REMPLACEMENT TP</b>	<b>222 572 433</b>	<b>223 950 000</b>
<b>TEOM</b>	<b>42 025 049</b>	<b>44 500 000</b>



## ❁ La DGF

Dans un contexte global de gel, les communautés d'agglomération connaîtront une poursuite de la baisse de la DGF en 2014, tant au niveau de la dotation de compensation de la part salaires que la dotation d'intercommunalité.

La diminution de la DGF pour 2014 est estimée à 5%.

## ☼ Les produits des services:

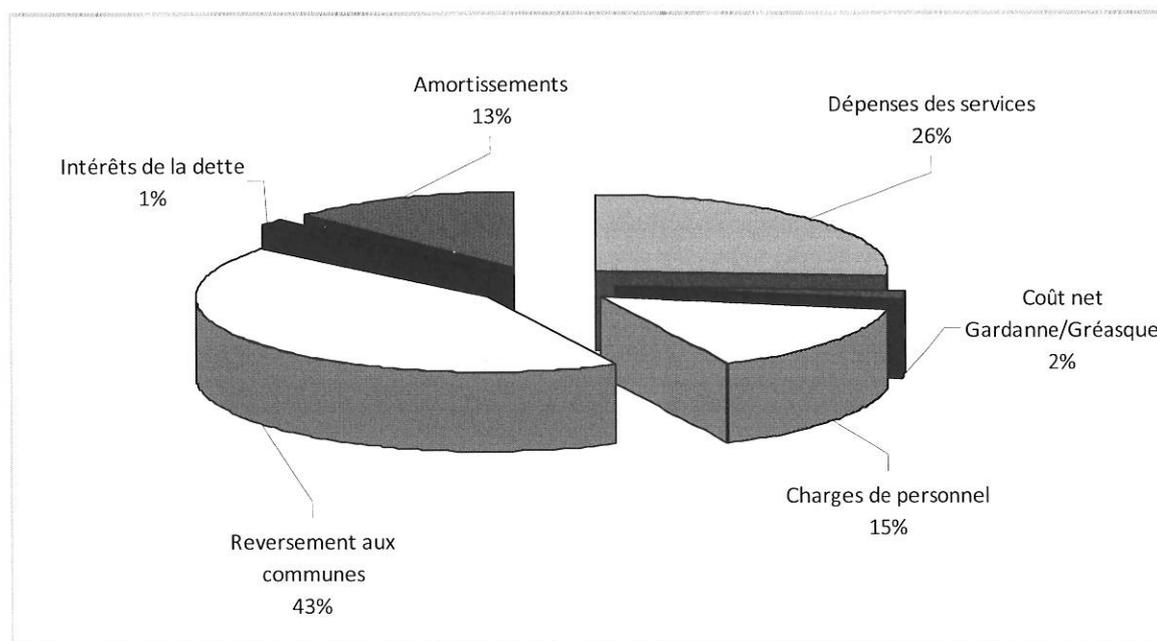
Ils sont estimés à 18 M€ pour 2014 et représentent 5% des ressources. La baisse par rapport à 2013 s'explique par les recettes exceptionnelles générées par Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture qui ne se retrouvent pas sur 2014.

## 2.2. Les charges de fonctionnement

A périmètre constant, l'évolution des dépenses de fonctionnement devrait être maîtrisée.

Pour 2014, elle devrait approcher 342 M€, soit une évolution de 2,5% par rapport au budget primitif voté pour 2013.

Les principales catégories de dépenses de fonctionnement se répartissent entre les reversements aux communes, les dépenses de gestion des politiques publiques mises en œuvres par la CPA, les dépenses de personnel et les charges de structure.



## ☼ Les reversements aux communes

Les reversements aux communes représentent 43% du budget de fonctionnement de la collectivité. Ils devraient être reconduits à leur niveau de 2012.

Concernant la deuxième part de DSC, les critères fixés seront réexaminés au cours de l'exercice 2014 dans le cadre d'un groupe de travail ; une attention particulière sera portée aux difficultés rencontrées par les villes moyennes.

### ✿ Les dépenses de gestion des politiques publiques

Elles représentent 95 M€, soit près de 30% du budget de fonctionnement.

Elles devraient progresser de 4% par rapport à 2013, hors extension du périmètre communautaire.

### ✿ Les charges de personnel

Elles sont estimées à 51,7 M€ (54 M€ si l'on intègre les dépenses de personnel du budget annexe des «Transports publics urbains»), soit 15% du budget total de fonctionnement.

L'évolution pour 2014 prévoit comme chaque année, l'évolution de carrière des agents titulaires (GVT), de rémunération des non titulaires, des modifications de positions administratives, et permet l'absorption d'une partie des surcoûts liés à des ajustements de postes lors d'entrées / sorties et quelques créations de postes.

Outre ces éléments, il est important de noter que les prévisions 2014 tiennent compte :

- du transfert de 11 agents de la ville de Gardanne et de 2 agents de Gréasque ;
- de l'application de nouveaux taux à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les caisses de retraite (échancier d'augmentation défini jusqu'en 2016) ;
- de l'augmentation de la valeur nominale des chèques déjeuner ;
- de l'annulation du dispositif de la journée de carence au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## 3. Les dépenses d'investissement

La dernière conférence des Maires a permis de souligner sur la nécessité d'engager une réflexion sur la dynamisation des investissements nécessaires à l'équipement du territoire dans le respect de la cohérence territoriale et des orientations proposées dans le cadre du SCOT.

Ainsi, il est proposé de soutenir l'activité sur le territoire par un renforcement des investissements tant communaux que communautaires au travers de :

○ La mise en place d'un contrat de partenariat pluriannuel entre la CPA et les communes membres afin d'apporter une aide financière importante aux projets communaux ainsi qu'une visibilité sur l'engagement communautaire.

○ La mise en œuvre d'un contrat de partenariat avec les institutions partenaires que sont l'Etat, RFF et le CG13 pour permettre l'amélioration et la réalisation d'infrastructures routières indispensables à notre territoire, telles que :

- Le complément de l'échangeur A8- A51
- Les déviations routières du domaine départemental
- La modernisation de la ligne ferroviaire Aix-Marseille
- La suppression du passage à niveau de Venelles

- **L'accélération de projets communautaires** tels que :
  - La réalisation d'une salle sportive multifonctionnelle
  - L'extension du stade Maurice David
  - L'orientation à retenir sur le Stadium de Vitrolles
  - L'agrandissement des déchèteries d'Aix-en-Provence et de Pertuis
  - La création d'une salle de musique actuelle
  - La participation à la réhabilitation du centre hospitalier d'Aix-en-Provence
  - Le lancement de la Cité des Energies
  - La délocalisation et l'extension du CFA
  - La création d'un Centre de culture scientifique et technique à Gardanne

Cette dynamisation des investissements sur les projets communautaires se traduira également par une évolution du périmètre de l'intérêt communautaire en matière de voiries et d'équipements sportifs, qui sera soumise à l'avis du Conseil de Communauté de décembre 2013.

Les crédits de paiement des autorisations de programme déjà votées représentent environ 64 M€ pour 2014.

Par ailleurs, les nouvelles autorisations de programme proposées au Budget Primitif 2014 représentent 86 M€, dont plus de 14 M€ de crédits de paiement pour l'année à venir :

	MONTANT AP/CP	CP 2014	Reste à Financer après 2014
Aide aux propriétaires privés de monuments historiques classés	600 000	300 000	300 000
Extension du CCN	1 800 000	50 000	1 750 000
Fonds de concours équipements culturels - AP	4 000 000	2 000 000	2 000 000
<b>Compétence Culture</b>	<b>6 400 000</b>	<b>2 350 000</b>	<b>4 050 000</b>
Fonds d'invest. énergie renouvelables (Gardanne / Gréasque)	14 600	14 600	-
Fonds de concours PIDAF (Gardanne / Gréasque)	85 000	85 000	-
Fonds de concours fermes photovoltaïques	360 000	100 000	260 000
Extension et rénovation des déchetteries	2 600 000	700 000	1 900 000
<b>Compétence Environnement et cadre de vie</b>	<b>3 059 600</b>	<b>899 600</b>	<b>2 160 000</b>
Travaux d'infrastructures - Aix Pôle d'Activités rue Eiffel	1 500 000	20 000	1 480 000
Travaux d'infrastructures - Aix Pôle d'Activité rue Georges Claude	2 000 000	30 000	1 970 000
Travaux d'infrastructures - Plan de Campagne : bassin Est	1 500 000		1 500 000
Travaux d'infrastructures - Aix Pôle d'Activité rue G. Lauzière	3 000 000	30 000	2 970 000
Aménagement ZAC Vergeras St Estève Janson	90 000	15 000	75 000
<b>Compétence Développement économique</b>	<b>8 090 000</b>	<b>95 000</b>	<b>7 995 000</b>
SCOT - suivi et communication juridique	270 000	60 000	210 000
Modernisation Marseille Aix Phase 2 - AP	1 000 000	430 000	570 000
ZAC de Vitrolles - Cap Horizon	20 000 000	100 000	19 900 000
<b>Compétence Aménagement du territoire</b>	<b>21 270 000</b>	<b>590 000</b>	<b>20 680 000</b>
Soutien à l'extension de l'IAE	1 500 000	100 000	1 400 000
Aide à l'implantation du Master de Sces de l'environnement	500 000	250 000	250 000
Aide à la création de la plateforme technologique CIRENE	1 000 000	250 000	750 000
<b>Compétence Enseignement supérieur et Recherche</b>	<b>3 000 000</b>	<b>600 000</b>	<b>2 400 000</b>
Aides aux projets Habitat	15 000 000	2 500 000	12 500 000
<b>Compétence Habitat</b>	<b>15 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>12 500 000</b>
Aide au centre hospitalier d'Aix / Pertuis	29 400 000	7 400 000	22 000 000
<b>Compétence Santé</b>	<b>29 400 000</b>	<b>7 400 000</b>	<b>22 000 000</b>
<b>TOTAL NOUVELLES AP/CP</b>	<b>86 219 600</b>	<b>14 434 600</b>	<b>71 785 000</b>

## **II. LES ORIENTATIONS DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES EN 2014**

L'action communautaire menée avec un ensemble de moyens humains, financiers et matériels coordonne les politiques publiques de la CPA afin de développer le territoire du Pays d'Aix.

Les actions communautaires sont déclinées par grandes fonctions afin de permettre un suivi de la politique locale en tenant compte des secteurs d'activités et des fonctions économiques qu'elle affecte, et de donner ainsi aux élus une information pertinente utile à la prise de décision.

En effet, ces fonctions permettent une présentation des grandes orientations par politique publique, à savoir :

- Le développement économique, agricole et touristique
- L'aménagement du territoire
- L'équilibre social de l'Habitat
- La politique de la ville
- L'emploi et l'innovation sociale
- L'enseignement supérieur
- La valorisation et préservation du cadre de vie
- La culture
- Les sports
- Le soutien aux Communes membres

### **1. SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES**

#### Mise en place d'un nouveau dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la dynamisation des projets

La communauté renforce l'investissement local et la solidarité intercommunale en apportant son concours financier avec le versement de fonds de concours aux communes (art. 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales).

Il est proposé pour 2014 de mettre en place un nouveau dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la dynamisation des projets au travers d'un « Contrat de partenariat communautaire de dynamisation des projets » qui vise à accélérer la réalisation des projets communaux structurants sur une durée de 5 ans.

Par ailleurs, les fonds de concours globalisés pour la réalisation de petites opérations sont conservés sans limitation d'enveloppe, ni de nombre de dossiers. La participation de la CPA est portée à 50 % de la part restant à la charge de la commune.

## **2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE**

La CPA soutient et accompagne le développement des secteurs économique, agricole et touristique du Pays d'Aix, acteurs de la richesse de notre territoire.

### **LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU TRAVERS DE :**

### **L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES :**

La communauté souhaite développer une offre d'espaces d'activités et de qualité territorialement équilibrée et élabore :

- **Des opérations d'aménagement pour développer ces espaces d'activités**

En 2014, il est prévu :

- La réalisation d'une étude complémentaire pour le projet de zone d'activités au Pin Porte Rouge, espace à cheval sur les communes de Bouc-Bel-air, Cabriès et les Pennes-Mirabeau, compte tenu des évolutions du projet.
- La poursuite d'une convention d'études avec la SPLA en vue de l'aménagement de Plan d'Aillane à Aix-en-Provence.
- La réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet d'extension de la zone d'activités de Pertuis.
- La réalisation d'une étude de faisabilité pour le redémarrage du projet de la zone d'activités du Logis d'Anne à Jouques.
- Les crédits de paiements pour les opérations d'extension de la ZAC du Plateau de Berthoire à Lambesc et de la ZAC de la Burlière à Trets correspondant aux participations de la CPA à la SPLA votées dans le cadre des traités de concession.
- La réalisation de la ZAC des Vergeras à Saint Estève Janson.

Pour les projets d'espaces habitat, il est prévu de :

- réaliser des travaux d'aménagement dans le cadre de l'opération du « Grand Coudoux » ;
- verser une participation pour la ZAC du centre ancien de Trets ;
- poursuivre les études préalables à la création de la ZAC des Charmilles à Simiane-Collongues ;
- démarrer l'étude pré-opérationnelle sur le secteur des Ribas à Rousset ;

- poursuivre l'étude d'aménagement du secteur du jas de Beaumont à Pertuis ;
- réaliser une étude complémentaire pour la redéfinition du projet du quartier des Lauves à Saint Paul Lez Durance.

- **La poursuite des opérations de réhabilitation sur les zones d'activités de la Communauté du Pays d'Aix** avec différents niveaux d'avancement, **et l'exécution de nouveaux projets :**

Trois nouvelles opérations devraient être lancées en 2014 sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence :

- Réhabilitation de la rue Parayre ;
- Réhabilitation de la rue Eiffel ;
- Réhabilitation de la rue Georges Claude.

Concernant les zones d'activités, il est envisagé de faire évoluer le périmètre de l'intérêt communautaire afin de répondre favorablement aux communes qui souhaitent faire porter une opération d'aménagement économique par la CPA.

## **L'INNOVATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**

Les actions menées ont pour objectif de :

- Favoriser la compétitivité des entreprises par le soutien à l'innovation technologique, et aux filières industrielles porteuses de croissance et de créations d'emplois (haut débit, soutien à la R&D, accompagnement sur des projets de plateformes technologiques mutualisées).
- Favoriser l'attractivité du territoire et l'ancrage territorial des entreprises : accompagnement de projets d'implantation, mise en œuvre du dispositif d'aide à l'immobilier, abondement et suivi du Dispositif d'Amorçage de Provence géré par Pays d'Aix Développement.

Cette politique est complétée par le subventionnement aux associations engagées autour des filières d'excellence ainsi que la cotisation au syndicat mixte de l'Arbois qui accueille des centres de recherche, une pépinière d'entreprises innovantes et plusieurs projets immobiliers.

- Faciliter la création, la reprise et le développement des entreprises, et aider à la mise en place d'un tissu économique dynamique et équilibré pour une croissance harmonieuse du territoire : gestion des deux pépinières et d'un hôtel d'entreprises, soutien aux associations à caractère économique, conception d'outils clarifiant le paysage des structures d'accompagnement local à la création, reprise ou développement des entreprises.

## LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

La CPA intervient dans le développement économique du commerce et de l'artisanat via :

- **Le Fisac** (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Il s'agit d'un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité. Les FISAC d'Aix (Tranche 1) et de Venelles (Tranche 3) devraient se terminer fin 2014. Courant 2014, Lambesc démarrera la tranche 1 de son Fisac. Une étude de faisabilité sera lancée sur Trets en 2014.

- **Les actions de soutien aux associations de proximité** (subventions) : la CPA poursuit son soutien au commerce et à l'artisanat de proximité afin de maintenir un équilibre économique sur le territoire.

- **Les actions de communication et de promotion** du commerce et de l'artisanat local.

Cette politique est complétée par le versement de subventions aux Chambres Consulaires (CMA13 et CCIMP) qui poursuivent un programme d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat local et la mise en œuvre d'actions en faveur des commerçants et artisans initiées directement par la CPA. Une convention entre la CCI 84 et la CPA devrait être signée courant 2014.

## VALORISATION DU TERRITOIRE ITER

ITER est une expérience scientifique à très grande échelle qui doit démontrer la faisabilité scientifique et technologique de l'énergie de fusion, et ouvrir ainsi la voie à son exploitation industrielle et commerciale.

La CPA est associée à ce programme d'envergure à hauteur de 75 M€. En 2014, notre engagement financier s'élèvera à 9 M€.

La CPA participera également au dispositif de soutien au logement des personnels du chantier ITER et au financement du programme 2 de la Cité des Energies à Cadarache.

## LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Les actions du Pôle agriculture sont réparties en deux axes stratégiques répondant à six objectifs. Les actions prévues en 2014 :

### ***Renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix***

- Faire connaître et reconnaître l'agriculture : programme d'actions concernant la nutrition et les bienfaits des produits du terroir, soutien aux manifestations agricoles mettant en valeur le terroir du Pays d'Aix, assises de l'agriculture.

- Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix : appui à la réalisation des Sentiers vigneron et réédition du guide des vins.
- Améliorer la valorisation et la commercialisation des productions agricoles : 5<sup>ème</sup> édition de la Halle de producteurs Terres de Provence à Plan de Campagne, appui aux démarches qualité, appui à la restructuration du réseau des caves coopératives du Pays d'Aix, soutien technico-économiques sur la faisabilité du développement de la production d'amandes.

### ***Respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles***

- Favoriser l'accès au foncier : convention SAFER, amélioration du parcellaire agricole avec le remembrement foncier sur la plaine de Pertuis, programme d'aide à la transmission et à l'installation des exploitations.
- Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel
- Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement : gestion des déchets, gestion de la ressource en eau.

Les autres actions programmées pour 2014 sont les suivantes : création de couveuses pour les jeunes agriculteurs, foire commerciale et agricole du Pays d'Aix, extension de la marque Terres de Provence, projet d'exportation de vins rosés en Asie et création d'une zone agroalimentaire.

## **LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Valoriser les atouts touristiques du territoire, tel est l'enjeu que s'est fixée la Communauté d'Agglomération, en s'engageant auprès des professionnels pour créer une véritable « destination ».

Le Schéma de Développement Touristique (SDT), véritable outil stratégique sur le territoire, permet de valoriser les richesses patrimoniales, naturelles et humaines du territoire et de développer l'économie touristique par la définition de 4 filières d'excellence : culture, agritourisme, activités de pleine nature et tourisme d'entreprises.

L'action touristique menée par la collectivité se traduit par un partenariat avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence sur lequel la CPA s'appuie pour mettre en œuvre les actions structurantes définies dans le SDT.

Le deuxième axe de la politique touristique repose sur le soutien de l'animation du réseau des offices du tourisme du pays d'Aix auprès de l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence.

### 3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE :

L'aménagement de l'espace communautaire s'articule autour du **Schéma de Cohérence Territoriale**.

Si le projet de SCOT est validé fin 2013, l'année 2014 visera son approbation dans le cadre d'une concertation soutenue de nos partenaires et d'une communication de grande envergure, avec l'intervention de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance.

Le SCOT ainsi que le Document d'Aménagement Commercial (DAC) seront soumis à enquête publique.

En parallèle, les modifications nécessaires des documents produits seront entreprises suite à l'intégration de Gardanne et Gréasque.

#### LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS :

Le territoire du Pays d'Aix s'associe à de grands projets structurants comme :

- Le **développement des infrastructures ferroviaires** : financement dans le cadre des projets de Ligne à Grande vitesse PACA, de modernisation de la ligne Aix-Marseille et d'ouverture aux voyageurs de la ligne Aix-Rognac.
- Les **projets routiers liés aux infrastructures ferroviaires**: suppression du passage à niveau de la Calade et élargissement du Pont-rail à Trets.
- La **ZAC Cap Horizon à Vitrolles** : la délibération n°2012\_A024 du 15 mars 2012 a déclaré d'intérêt communautaire le secteur gare des Aymards/Couperigne/ Estroublans et autorisé le lancement d'une étude faisabilité qui a permis de valider un schéma d'aménagement et les modalités de mise en œuvre de ce projet sous forme de ZAC lors du comité de pilotage du 5 juin 2013. Par délibération du 18 juillet 2013, les élus ont donné un avis favorable à la proposition d'ouvrir une AP de 20 millions d'euros.

Ce projet s'étend sur un périmètre de 30 ha et prévoit :

- la mise en place d'une liaison mécanique reliant la gare VAMP aux Estroublans via la Cuesta,
- la création de pôles de vie et de services pour la gare sur les plateaux haut et bas,
- la requalification d'une partie de la zone des Estroublans,
- la densification des espaces de vacuités foncière sur la Couperigne.

La mise en œuvre de ce projet dans sa globalité devrait s'étaler sur une période de 10 ans avec les 2 premières années la réalisation uniquement des études pré-opérationnelles nécessaires. Le démarrage des travaux est prévu en 2016 pour une durée de 8 ans.

Il est donc demandé l'ouverture de cette AP avec une partie en crédit d'études et une partie travaux.

### **LES ENTREES DE VILLE :**

En 2014, la CPA poursuit les opérations d'Entrées de Ville sur tout le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, et envisage de démarrer de nouvelles opérations :

- Sur Venelles (sortie A51),
- Sur Gardanne (avenue de Nice),
- Sur Gréasque (opérations à définir).

Par ailleurs, la CPA crée, gère et organise l'accueil des gens du voyage sur le territoire avec la mise en œuvre du Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage révisé au 10 Janvier 2012.

Les constructions des 5 aires suivantes ont été retenues comme prioritaires : Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air et Simiane-Collongue, Fuveau, Les Pennes Mirabeau, Pertuis. Les études préalables pour une 6<sup>ème</sup> aire de Cabriès/Vitrolles sont engagées. La construction de ces 5 équipements est confiée à la SPLA.

Par ailleurs, la gestion et l'animation des aires d'accueil communautaires, et notamment Le Realtor, s'effectuent dans le cadre d'une Convention de Délégation de Service Public d'une durée de 7 ans (ALOTRA).

La compétence Aménagement du territoire comprend également la politique transports :

⇒ **DEPLACEMENTS, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS SCOLAIRES**

***Pour rappel*** : le budget relatif aux transports urbains fait l'objet d'un autre rapport d'orientations budgétaires, lequel est propre au budget annexe « Transports urbains ».

### **INFRASTRUCTURES DE DEPLACEMENTS**

Certaines opérations relatives aux infrastructures de déplacements sont maintenues dans le Budget Général de la collectivité en 2014.

Cela concerne les Parcs de persuasion ou les ouvrages et aménagements non concernés par un réseau de Transport en Commun en Site Propre, à savoir :

- Travaux relatifs au Pont de la Guimarande sur l'Arc ;
- Fonds de concours incitatifs relatifs aux parkings communaux.

## LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Transport Scolaire est articulé en dépenses autour de marchés dont l'actualisation impacte fortement les coûts, ainsi que par les améliorations permanentes apportées sur l'ensemble du réseau.

## LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN

Les actions consécutives au projet de PDU communautaire menées en 2013 connaîtront une phase de lancement en 2014, avec notamment l'étude d'un Schéma de Transport Communautaire, le lancement du parc relais vélos de la gare SNCF d'Aix-en-Provence et la poursuite des actions en matière de sécurité routière et du développement de l'éco-mobilité.

## **4. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**

La mise en œuvre de cette compétence en 2014 sera encadrée par les actions décrites dans la feuille de route communautaire en matière de politique de l'habitat :

- ***Soutenir la production et la réhabilitation de logements sociaux*** au travers de :
  - *La gestion des aides à la pierre déléguées par l'Etat (renouvelée jusqu'en 2015)* qui permet l'attribution des aides publiques au nom de l'Etat pour les opérations de production et de réhabilitation de logements locatifs sociaux. L'enveloppe budgétaire déléguée est inscrite au budget pour information et suivi.

Cette mission a permis de mettre en place une programmation pluriannuelle avec l'ensemble des communes et des logeurs sociaux. Dans le cadre de cette deuxième convention, les objectifs de l'Etat restent en forte croissance mais les enveloppes mises à disposition se réduisent, conduisant à des révisions des dispositifs et des pratiques en place.

Cette convention reste néanmoins un moyen utile qui permet de réserver des crédits dans un contexte où la garantie du maintien des aides de l'Etat est toujours susceptible d'être remise en question.

L'année 2014 correspondra à la 9<sup>ème</sup> année d'exercice de cette délégation, sauf si l'Etat nous la retire du fait de l'absence de Programme Local d'Habitat.

- *Les aides financières directes pour la production et la réhabilitation de logements :*  
La CPA poursuit sa politique d'attribution de subventions sur son budget propre en

complément des aides publiques au logement. Les dispositifs financiers ont été révisés en 2014 pour intégrer, d'une part la diminution des crédits d'Etat, et d'autre part la nouvelle réglementation thermique. Les dispositifs spécifiques à l'attention des communes devraient continuer de prendre de l'essor, voire être renforcés. Par ce biais, la CPA participe à l'équilibre financier des opérations de production et/ou de réhabilitation de logements sociaux.

Il convient néanmoins de souligner qu'il est toujours extrêmement difficile de prévoir les dates de versements effectifs des subventions car ce sont les logeurs sociaux qui sont maîtres d'ouvrage et les opérations sont souvent retardées pour des raisons inhérentes à la conception de bâtiments.

- La garantie des emprunts à destination des organismes de logements sociaux : Par ce système de co-garantie des emprunts, avec les communes ou le Conseil Général, la CPA apporte un soutien, sans impact budgétaire direct, aux opérations de logements sociaux. En contrepartie, un contingent de logement est réservé à la CPA.

- ***Contribuer à la réhabilitation des noyaux villageois et à la valorisation de centres anciens :***

Cet objectif visant notamment la réduction de la vacance, la lutte contre l'insalubrité et la réhabilitation de logements permettant une mixité de l'habitat est, lui aussi, conduit dans le cadre de deux actions distinctes :

- La CPA accorde des aides aux propriétaires privés pour réhabiliter leurs logements en complément des aides de l'ANAH. Ce dispositif est essentiellement mobilisé dans le cadre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : une première est en cours sur le centre ancien de Pertuis, une nouvelle a été mise en place sur le centre d'Aix-en-Provence.

Concernant le Programme d'intérêt général « Mieux Habiter, Mieux louer », il se terminera à la fin du premier trimestre de 2014 ; un nouveau programme sera initié afin de poursuivre les actions de traitement de l'habitat indigne et d'amélioration des performances énergétiques des logements.

- La CPA poursuit son dispositif de soutien aux actions communales visant le traitement des façades en remboursant aux communes, le quart de leur participation.

- ***Favoriser l'accession sociale à la propriété***

Cet objectif vise essentiellement l'amélioration de la solvabilité des jeunes ménages « primo accédants » en complément des actions publiques comme le Prêt à Taux Zéro sous sa forme renouvelée (PTZ+).

Elle se concrétise par la mise en place d'un soutien financier de la communauté, par le biais de subventions ou dans le cadre d'un partenariat avec le réseau bancaire, en complément des prêts aidés et pour un public vérifiant des conditions spécifiques.

- **Fonds de concours incitatif « Aménagement-habitat »**

Afin de soutenir la production de logements sociaux, la CPA aide au financement des projets d'aménagement communaux, liés ou rendus nécessaires, suite ou en prévision de projets « habitat », intégrant notamment des logements sociaux.

A ce titre, il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme de 15 M€ au BP 2014.

## 5. POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers en difficulté dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) assure le suivi du Programme national de rénovation urbaine (PNRU).

Trois opérations d'aménagement sont déclarées d'intérêt communautaire au titre de la compétence Politique de la Ville :

- les opérations ANRU d'Aix-en-Provence et de Vitrolles,
- la nouvelle concession d'aménagement (2014-2020) portant sur le cœur de ville de Pertuis.

### AIDE POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE DANS LES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL

Ce dispositif s'inscrit dans la Gestion Urbaine de Proximité ; ainsi, la CPA apporte son soutien aux opérations de résidentialisation et d'amélioration de la qualité de service aux usagers par la mise en accessibilité des entrées d'immeubles et la mise en place d'espaces de pré collecte.

La CPA verse également des subventions exceptionnelles aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation des logements sociaux au sein des sites en politique de la ville. En 2014, une subvention exceptionnelle devrait être versée à Pays d'Aix Habitat pour des travaux complémentaires dans les logements de Corsy et Beisson (rénovation intérieure des logements, réhabilitation et mise en sécurité des caves).

## PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le constat préoccupant de l'accroissement de la délinquance des mineurs et du développement des violences notamment dans les quartiers sensibles des communes et des établissements scolaires, a fait de la lutte contre cette délinquance, une priorité d'action de la Direction de la Politique de la Ville de la Communauté du Pays d'Aix, agissant en matière de Prévention de la Délinquance et de Cohésion Sociale.

La CPA s'engage ainsi à travers le subventionnement d'associations qui agissent dans les domaines suivants:

- l'accès au droit et l'aide aux victimes, en adéquation avec le Parquet du Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence
- la médiation
- la prévention des conduites à risque
- l'information et la communication

En outre, le champ d'action de la CPA s'est élargi avec la mise en place de stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance concernant les communes soumises au Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS).

Les deux grands axes fixés par la CPA en 2013, à poursuivre en 2014 sont l'accès au droit et l'aide aux victimes ainsi que la médiation sociale.

Par ailleurs, en 2013, la Direction de la Politique de la Ville agissant en matière de prévention de la délinquance a mis en place deux jours de formation gratuites, dispensés par les gendarmes de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ) d'Aix-en-Provence sur le thème de la sensibilisation à l'écoute des mineurs victimes d'infractions et à la prévention des conduites à risques (les dangers d'internet, la prévention des addictions chez les jeunes alcool, stupéfiants...).

Elle a réuni plus de 70 participants, issus des 34 communes (employés des administrations accueillants des mineurs, des centres sociaux, des mairies, de la police et de la gendarmerie). Forte de son succès, elle sera reconduite en 2014.

Enfin, sous l'impulsion du Procureur de la République d'Aix-en-Provence, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a été pour la première fois associée à un groupe de réflexion de professionnels du droit, sur les modalités d'organisation d'une action de formation destinée aux intervenants du ressort du Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence.

Le thème de la prise en charge des victimes et des auteurs de violences conjugales représente un axe important, conforté par l'investissement de la CPA et de la Mairie d'Aix-en-Provence sur la question de la prévention de la délinquance, et la volonté de fédérer les actions pour une politique globale d'envergure.

### EMPLOI ET FORMATION

La politique mise en œuvre a pour but de favoriser le retour à l'emploi, d'adapter les actions proposées aux besoins des bénéficiaires en favorisant les actions d'insertion professionnelle et la formation afin d'acquérir et renforcer leurs compétences.

Afin d'aboutir à ces objectifs, la CPA met en place :

- ***Une politique de subventionnement d'opérations oeuvrant dans le champ de l'emploi et de l'insertion et portées par des structures associatives ou autres organismes de droit public et privé :***

- Aide aux dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi,
- Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique (Entreprises et chantiers d'insertion),
- Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi,
- Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi.

- ***Des cotisations aux structures et réseaux oeuvrant dans le champ de l'insertion et l'emploi :*** pour rendre efficace les politiques initiées, la CPA apporte un soutien financier au seul Comité de Bassin d'Emploi de son territoire (celui du Sud Lubéron) afin de contribuer à la concertation sur le territoire avec les acteurs socio-économiques ; la seule commune concernée est Pertuis.

Par ailleurs, l'association nationale « Nos quartiers ont des talents » chargée d'accompagner dans l'emploi les jeunes diplômés BAC+4 et plus, de moins de 30 ans, issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés, met en œuvre des actions concrètes permettant de décliner en pratique le principe d'égalité des chances en donnant à chaque jeune diplômé les mêmes opportunités d'accéder à un emploi à la hauteur de sa qualification. Les collectivités participent à ces objectifs par un système d'adhésion.

- ***Des aides aux structures d'accueil, d'information et d'orientation du public :*** La CPA bénéficie de nombreux acteurs intervenant sur le champ de l'accueil, de l'information et de l'orientation du public demandeur d'emploi. Ce maillage de son territoire s'organise entre autres autour de 23 Bureaux Municipaux Emploi sur les 34 communes.

La professionnalisation de ces acteurs se réalise chaque année pour un meilleur accueil du public et une orientation adaptée à son besoin.

De plus, la CPA souhaite contribuer au maillage de son territoire en terme d'accès aux dispositifs existants en terme d'information et d'orientation vers les actions de formation, d'insertion et de professionnalisation des demandeurs d'emploi. C'est ainsi que l'implantation de bornes interactives de la Cité des Métiers est envisagée sur les communes volontaires, afin de parfaire la diffusion d'informations et de services relatifs aux informations sur les métiers, sur la rédaction de CV et lettre de motivation, notamment.

- **Accompagnement à l'emploi des participants du PLIE** : L'accompagnement à l'emploi est au cœur de la démarche d'insertion proposée par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Il a pour but de favoriser le retour à l'emploi stable et durable de personnes en situation d'exclusion professionnelle en proposant une fonction d'accueil, de conseil, de suivi et de mobilisation d'outils pertinents et appropriés.

La fonction d'accompagnement à l'emploi a pour objet la construction, le suivi de parcours d'insertion individualisés et personnalisés, prenant en compte la globalité des difficultés sociales et professionnelles des publics, afin de les préparer à l'emploi et leur permettre de l'occuper durablement.

- **Accompagnement à la professionnalisation** : la capacité à mobiliser quelques modules de formation apparaît comme une nécessité afin de lever les derniers freins à l'emploi. Le PLIE doit être en mesure d'intervenir en complément de l'offre publique de formation existante sur le territoire. La mise en œuvre de cette action doit se faire sous forme de modules de formation de courte durée (20 à 40 heures).

- **La clause d'insertion sociale dans les marchés publics** : la Communauté du Pays d'Aix a décidé de faire application des dispositions prévues par le Code des Marchés Publics en incluant dans ses marchés publics et accords-cadres une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique, dite clause sociale.

Le développement du recours aux clauses sociales constitue l'un des axes prioritaires du quatrième Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays d'Aix (2013-2017).

Le principe d'intégration des clauses sociales consiste à réserver dans un contrat au moins 5% du volume d'heures travaillées à des publics rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles afin de favoriser leur accès ou leur retour à l'emploi.

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE : CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA)

S'investir dans la formation professionnelle des jeunes et des adultes est un des choix des élus de l'agglomération. L'ambition du CFA est de répondre concrètement à cette volonté en mettant l'expérience et le savoir-faire de son équipe au service des métiers et des jeunes qui s'y préparent.

Le Centre de Formation d'Apprentis de l'agglomération est intégralement géré par la CPA, avec une gestion maîtrisée des dépenses et une stabilité des recettes.

## 7. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Cette politique s'articule autour de quatre axes :

- **le soutien aux programmes immobiliers structurants** inscrits au CPER 2007/2013 et au Plan campus. La CPA est engagée dans le cadre d'une AP à hauteur de 16m€ pour le CPER et à 2M€ pour le Plan campus « hors mesures d'accompagnement ». Il s'agit essentiellement de renforcer les pôles d'enseignement/recherche et les équipements d'accueil et de vie étudiante (logements, médiathèque, etc).
- **le développement de l'attractivité du Pays d'Aix en matière d'ESR** en renforçant les structures ESR existantes (ENSAM, IAE, ...) ou en créant de nouvelles implantations en lien avec les filières d'excellence de notre territoire : un pôle universitaire judiciaire, ou à l'Arbois, la halle technologique CIRENE ou l'installation des masters SET sciences de l'environnement terrestre.
- l'aide à la **valorisation des formations et laboratoires du territoire** par l'accueil de manifestations et de rencontres nationales ou internationales de recherche sur notre territoire en partenariat avec Aix\*Marseille Université principalement : accueil de colloques, séminaires. L'intervention de la CPA s'effectue aussi sous forme d'une aide au financement de bourses doctorales ou post-doctorales ou de rencontres avec le monde économique (en projet) pour favoriser le rapprochement ESR/entreprises.
- la **promotion de la vie étudiante** dans le cadre d'un partenariat avec le CROUS (accueil de rentrée) mais aussi avec l'université (Salon des Masters)

### UN ENJEU MAJEUR : LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

#### La collecte des déchets ménagers

Le Budget est construit en tenant compte de l'augmentation du taux de TVA (7 à 10%) au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de l'évolution probable des marchés de collecte d'apport volontaire et de l'indexation des prix.

Il devrait permettre la continuité des actions lancées depuis plusieurs années :

- Evolution du taux de valorisation des matières ;
- Limitation de la quantité de déchets produits ;
- Renouvellement et développement du parc, notamment des dispositifs enterrés.

#### Le traitement des déchets ménagers

Le projet de budget 2014 s'inscrit dans la continuité du service du traitement des déchets ménagers, et des services de proximité rendus aux ménages communautaires par l'intermédiaire des déchèteries.

Il intègre les contraintes liées à la TGAP qui s'élève en 2014 pour notre collectivité à 20€/t grâce à l'application d'un taux bonifié obtenu par la valorisation des biogaz à plus de 75%, nous évitant le taux plein qui est depuis 2012 de 30€/t. Néanmoins, nous subissons mécaniquement une hausse de 5€/t entre 2013 et 2014.

Il intègre également la hausse de TVA de 7 à 10% et, de 19,6% à 20%.

#### ***En matière de Fonctionnement :***

En 2014, les actions de résorption des problématiques de gestion des eaux monteront en puissance sur le site de l'Arbois. Cela se traduira par une hausse des quantités de lixiviats traités à l'extérieur du site. En contrepartie, le captage des lixiviats au sein du B3 nous permettra d'améliorer la quantité de biogaz envoyée en valorisation et ainsi de faire face à la baisse de gisement constatée ces derniers mois.

En ce qui concerne le Traitement Logistique, il convient de noter plusieurs modifications induites, d'une part, par la mise en oeuvre au niveau national de nouvelles REP (Responsabilité Elargie du Producteur) concernant les Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA) et les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), et d'autre part, par l'ajustement des prestations décidées en 2013.

En ce qui concerne les nouvelles prestations, nous avons à financer la mise en place de bennes pour les marchés forains de la ville d'Aix et la mise en oeuvre de plateforme de

dépotage au sol des déchets verts pour faire face aux difficultés de vidage pour les usagers induites par les nouvelles normes de sécurité en déchèterie.

L'année 2014 verra également la hausse des coûts de prestations de compostage des déchets verts constatés sur les derniers marchés attribués.

Par ailleurs, un fonds de subvention à destination des Ressourceries et structures de réemploi oeuvrant pour la prévention des déchets est mis en place à compter de 2014.

Enfin la communication sectorielle et l'éducation à l'environnement sont maintenues avec en particulier sur l'ISDnD de l'Arbois la programmation de 30 visites de scolaires et 3 de public adulte.

### **En matière d'investissement :**

Concernant l'ISDnD de l'Arbois, outre les besoins récurrents d'entretien des ouvrages, il conviendra de lancer les études pour les rehausses du B3 permettant l'exploitation de ce bassin suivant le nouvel Arrêté qui prolongera la durée de vie du site jusqu'en 2023.

Concernant les déchèteries, des études sont envisagées pour la reconstruction des déchèteries de Venelles et de Bouc-Bel-Air.

Enfin, le rachat du Centre de Transfert de Pertuis, qui reste en cours de discussion avec la CCLD, est envisagé.

Par ailleurs, il est demandé la création d'une Autorisation de Programme afin de financer les études Projets relatives à la réalisation de deux fermes photovoltaïques sur les anciennes décharges de la Ville d'Aix-en-Provence et de Pertuis. L'année 2014 verra également le financement d'une grande partie des études concernant le projet sur l'Arbois.

### **L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

La collectivité participe à l'amélioration de l'assainissement collectif en allouant un fonds de concours pour l'amélioration des stations d'épurations communales depuis 2006.

### **LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT :**

Le Projet d'Agglomération du Pays d'Aix marque la volonté de « faire du Pays d'Aix un territoire d'excellence en matière d'environnement et de cadre de vie ». L'environnement est désormais considéré comme indissociable des réflexions sur le lien entre économie et développement social.

Dans ces domaines de compétence, la CPA continue à agir en 2014 pour le développement durable à travers :

### Ecologie urbaine

- Suivi de la Charte de développement durable
- Mise en œuvre du projet pilote sur le plan national « Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air » (ZAPA) et Observatoire du bruit
- Soutien aux actions de sensibilisation au développement durable avec les journées film de l'environnement;

### Energie

- Mise en œuvre du Plan Climat Energie territorial : bilan des émissions de gaz à effets de serre.
- Aide aux communes dans la réalisation de programmes d'économie d'énergie sur leurs équipements.
- Lutte contre le changement climatique (intégration des énergies renouvelables dans les équipements communautaires et auprès des particuliers, soutien au développement de la filière bois-énergie, les bio-gaz et lancement du Plan Climat Energie Territorial) ;
- Actions visant à favoriser le développement de la voiture électrique pour les particuliers et les professionnels;

### Espaces forestiers :

- Participation financière au PIDAF
- Soutien à la réalisation de chantiers forestiers d'insertion
- Entretien obligatoire des espaces subventionnés
- Aide aux communes pour le débroussaillage des espaces boisés communaux

## 9. LA CULTURE

La politique culturelle est organisée selon trois orientations :

- **Faire de la culture un outil de développement des territoires et de rayonnement**
- **Mettre la culture à la portée du plus grand nombre**
- **Protéger, mettre en valeur et ouvrir l'accès au patrimoine**

Le rayonnement culturel d'un territoire est bien entendu un facteur d'attractivité touristique, économique et également la marque d'une qualité urbaine des villes.

En 2014, la CPA continuera à apporter **son soutien financier** à :

- **Un grand nombre d'associations à vocation culturelle** : Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence, Ballet Preljocaj, Théâtre du Jeu de Paume, Festival de la Roque, Seconde Nature, Aix Qui ?, Par les villages, la Fonderie, Festival d'été de Trets, Festival de la Chanson Française à Aix-en-Provence, ... .
- **Aux communes** :
  - pour l'organisation de tournées communautaires ;
  - dans le cadre de sa mission de lecture publique ;
  - pour la construction, la réhabilitation, l'équipement et la rénovation des équipements culturels (Fonds de concours équipements culturels) ;
  - dans le cadre du plan Patrimoine : Fonds de concours d'aide aux communes sur 5 ans pour la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine.

Par ailleurs, la CPA **poursuivra ses investissements à destination des équipements culturels communautaires**. A ce titre, elle consacrera des investissements pour :

### ✿ Le Musée Granet :

- *La restauration des collections* : obligation de continuer à entretenir et valoriser le patrimoine du Musée selon les directives et sous le contrôle de la Direction des Musées de France,
- *L'acquisition d'équipements* : ateliers, audiovisuel, sécurité, scénographie, mobilier nécessaire pour les expositions temporaires.
- *L'acquisition d'œuvres* : enrichissement du fonds du Musée Granet
- *Réserves définitives du Musée Granet* : achat du mobilier spécialisé (rayonnages, compactus..) destiné au stockage des collections permanentes.

### ✿ Salle et Patio du Bois l'Aune :

L'équipe du Bois de l'Aune développe depuis 2012 une programmation à dominante théâtrale, cirque et danse.

En 2014, des concerts de musique actuelle trouveront plus fortement leur place après une préfiguration lors du dernier trimestre 2013.

## 10. SPORTS

La politique sportive communautaire s'adresse à tous les publics. Vecteur d'unité des territoires, support d'éducation à la citoyenneté et d'animation, la pratique sportive est un outil de cohésion.

La CPA, en multipliant ses actions et partenariats et en développant ses équipements et infrastructures sportifs, permet l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive sur l'ensemble du territoire.

### ✿ Les infrastructures sportives

#### • **Piscines communautaires : 16 piscines**

L'ouverture, en 2013, de 2 nouveaux établissements (piscines V. Dedieu à Fuveau et du Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau) génèrera en 2014 une hausse sensible du budget de fonctionnement.

L'année 2014 sera également marquée par le transfert du centre aquatique de Gardanne à la CPA, et par la gestion effective par la communauté de la piscine de Cabriès.

En matière d'investissement, il est prévu notamment :

- des travaux relatifs au traitement de l'air à la piscine des Canetons aux Milles ;
- des travaux liés à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- le lancement d'un programme pluriannuel sur deux ans de création de pataugeoires extérieures ;
- des travaux relatifs à l'aéraulique à la piscine du Puy Sainte Réparate ;
- le début des travaux d'installation d'un pentaglisse et d'un toboggan tubulaire à la piscine des Milles

#### • **Lac de Peyrolles-en-Provence**

L'ensemble des crédits permet le fonctionnement du site ainsi que des activités nautiques et sportives qui en dépendent. En investissement, il est prévu la création d'aires de jeux d'eau sans bassin sur une surface de 600m<sup>2</sup>.

### **Soutien aux activités sportives**

Il s'agit du soutien aux activités et manifestations sportives, hors fonctionnement des clubs, répondant aux divers dispositifs mis en place : sports de niveau national, diffusion et initiation des pratiques sportives, événements labellisés, manifestations exceptionnelles...

Nous pouvons constater là aussi la maîtrise et la stabilité de l'utilisation des fonds dévolus à ces dispositifs.

### **PRODAS**

Ces crédits sont destinés à soutenir les actions visant le développement de la pratique sportive dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour Aix en Provence, Vitrolles et Pertuis.

Par ailleurs, un nouveau dispositif relatif au subventionnement des sports scolaires doit être créé afin d'aider les communes dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

### **Soutien aux communes**

La politique de versement des fonds de concours incitatifs pour la réhabilitation et la construction d'équipements sportifs sera poursuivie.

-----

Au final, il importe d'observer que les problématiques liées aux questions métropolitaines seront susceptibles d'interférer sur la situation financière de notre EPCI.

### **Visas :**

- VU l'exposé des motifs ;
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 ;
- VU l'avis de la Commission des Finances du 15 octobre 2013 ;
- VU l'information du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2013 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

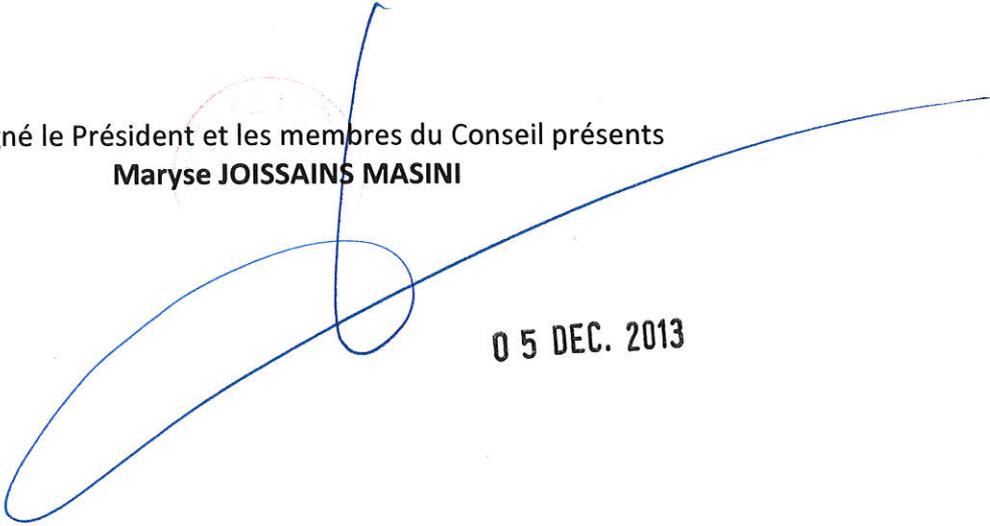
- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'orientations budgétaires 2014 du Budget général.

OBJET : Ressources - Budget Général - Débat d'Orientations Budgétaires 2014

---

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les memores du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



05 DEC. 2013